

Bulletin

Février 1995



Le lavoir abritant la source de Saint-Macoux

N° 12

JAZENEUIL

Municipal
de



Le groupe de théâtre d'OL TAIT D'AUT FE - HISTRA 1994

ELECTIONS

Membres sortants :

Marie-Hélène JOULIN
Patrice DESVIGNE
Ginette DELAVault : (ne se représente pas)

Démissionnaire :

Christiane MORISSON

Elus :

Marie-Hélène JOULIN
Patrice DESVIGNE
Anne-Marie CLERC
et pour terminer le mandat de
Christiane MORISSON, Fabrice
DINET a été élu pour un an.

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente

Christiane LAURIN

Trésorière

Odette FRUCHARD

Secrétaire

Marie-France COTTO

Membres du C.A.

Martine DELAVault,
Marie-Hélène JOULIN,
Anne-Marie CLERC,
Giliberte CHARRON,
Patrice DESVIGNE,
Fabrice DINET

TIERS SORTANT POUR L'ANNEE 1995

Christiane LAURIN
Marie-France COTTO
Fabrice DINET

Pour terminer la séance qui s'est déroulée dans la bonne humeur et avant de prendre le verre de l'amitié, Christiane LAURIN remercie une fois de plus les personnes pour leur présence, ainsi que pour leur participation tout au long de l'année lors des différentes manifestations.

M.F. COTTO

LES ANIMATIONS DE L'ASSOCIATION

- 26 Mars 94** : Un loto a été organisé pour aider l'association à financer la classe nature sur l'île d'Oléron.
- 5 Juin 94** : Le voyage à Port Saint-Père a permis à chacun de découvrir le parc animalier et le village africain.
- 19 Novembre 94** : La soirée choucroute avec orchestre.
- 18 Décembre 94** : L'arbre de Noël avec les Trottino Clowns pour la joie des petits et des grands.
- 14 Janvier 95** : Le Théâtre populaire pictave nous a présenté la pièce "OSCAR".

Le 25 Mars 1995 à 20H30
... Salle des fêtes ...

Un loto sera organisé pour aider l'association à financer une classe nature à Vouneuil sur Vienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
BILLEROT Thierry

Vice-Président
BAULOUEY Francis

Secrétaire
MENNÉTEAU Françoise

Secrétaire-Adjointe
SIROT PAPILLIER Marie-Christine

Trésorière
GAILLARD Marie-Paule

Trésorière-Adjointe
BASTILLE Catherine

Membres
DUGLEUX Véronique, BERLAND Lydie, TAVEAU Christine, BARDEAU Christine, BILLEROT Maryse

OL TAIT D'AUT FE

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association du 4 Novembre 1994

Rapport Moral des Activités du 1er Septembre 1993 au 31 Août 1994

Septembre 93 Octobre 93

Les enfants et les adultes des deux groupes folkloriques ont repris les répétitions de danses les vendredis à 20 heures pour les enfants et 20H45 pour les adultes à la salle des fêtes.

Décembre 93

Le souper du 4 Décembre 1993, toujours très attrayant, puisque 180 personnes ont apprécié la potée au salé et la tarte aux calas.

Les enfants du groupe ont animé l'apéritif "le vin d'épine" en chantant et en dansant notre folklore.

Février 94

La salle des fêtes de Jazeneuil n'était pas assez grande

pour accueillir les personnes venues déguster les crêpes maison.

Malgré l'annulation de la pièce de théâtre (suite au décès d'un membre de la famille d'un acteur), les sketches et chants ainsi qu'un air d'accordéon joué par Béranger ont été très applaudis.

Mars 94

Les adultes du groupe folklorique, ont fait un stage danse pour permettre de renouveler leur programme.

Mai 94

Comme depuis le début de sa création, "OL TAIT D'AUT FE" a participé à de nombreux secteurs de la fête d'HISTRA.

PROJETS POUR L'ANNEE 1994/1995

Prestation du groupe de théâtre devant les aînés de Jazeneuil lors du déjeuner offert par la commune.

Souper du 3 décembre 1994

Veillée crêpes du 4 Février 1995

Participation de tous les secteurs de l'association à la fête HISTRA les 13 et 14 Mai 1995

Feu de la Saint-Jean
le 24 Juin 1995

□ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

LE PROJET D'EXPOSITION PHOTOS PREND FORME...

En début d'année scolaire 93-94, l'association lançait un appel à tous ceux qui ont fréquenté les écoles de Jazeneuil, Jeunes, moins Jeunes et anciens pour constituer une collection de photos des groupes scolaires.

Aujourd'hui, près de 90 photos ont été généreusement prêtées par leurs propriétaires (élèves, parents, instituteurs,...) et nous les en remercions.

La plus ancienne des photos date de 1910. D'autres le sont peut être encore plus, mais nous n'avons pas de date de référence.

Alors, la seule solution qui existe consiste à rendre visite à nos grands-parents pour qu'ils essayent de reconnaître un visage et en déduire une date approximative.

N'hésitez donc pas à faire



Photo groupe école 1910

encore quelques recherches dans vos tiroirs s'il vous semble qu'une photo s'y trouve. Ne pensez surtout pas que nous devrions certainement l'avoir, nous pourrions passer à côté de la pièce rare.

Puis confiez-nous ces photos, nous les ferons dupliquer

par un professionnel et nous vous les restituerons dès que ce travail sera réalisé.

Vous serez tous conviés à venir découvrir l'exposition qui sera mise en place dès que nous serons en possession d'un maximum de documents. ■

Un parc VTT à votre disposition

L'APE a participé au projet de mise en place d'un parc de sept VTT situé au Logis de la Cour où une permanence est tenue régulièrement.

Ce parc est à la disposition de tous, petits et grands puisque deux vélos enfants et cinq vélos adultes sont disponibles.

Les parents d'élèves bénéficient d'un tarif réduit à savoir :

- 30 Frs par vélo emprunté pour la 1/2 journée.
- 50 Frs par vélo emprunté pour la journée.

La carte de membres qui sera attribuée à chaque famille évitera le paiement d'une caution au moment du départ.

Alors n'hésitez pas à partir en ballade à VTT à travers les chemins de traverse et découvrir notre environnement. ■

Réservation auprès de :

M. BRION Luc
Le Logis de la Cour
86600 JAZENEUIL

☎ 49.53.56.29

□ LA N.A.A.J.A.

Aussi voulu dire en 1994 : Nouvelle Approche de l'Animation à Jazeneuil et en particulier celles des jeunes.

En effet, une expérience unique a été menée cet été du 6 Juillet au 31 Août pendant les vacances et ensuite les mercredis après-midi jusqu'au 31 Décembre.

Grâce à la municipalité, la CAF, la DRDJS et les animatrices et animateurs volontaires, nous avons accueilli en moyenne 25 enfants par jour, totalisant 900 jours/enfants l'été et 120 les mercredis qui ont suivi.

Que tous ces organismes et personnes soient largement remerciés de leur implication dans cette réalisation, car elle nous a permis de faire un bilan des besoins locaux et d'envisager la suite à donner.

De plus, nous avons organisé un camp itinérant du 14 au 17 Juillet : découverte du Pays Mélusin en VTT - 16 jeunes de 12 à 14 ans y ont participé.

La dynamique créée par cette animation a suscité chez les jeunes l'envie de participer à la fête du 15 Août et à l'organisation d'une fête très réussie en Septembre et délocalisée à la Sagrie.

D'autre part, elle a développé la prise de responsabilités au sein de l'association ainsi qu'un intérêt réel pour leurs projets nouveaux.

L'opportunité de cette animation a donc répondu favorablement aux interrogations que je formulais l'an dernier dans ce même bulletin municipal. Et c'est tant mieux : l'horizon s'éclaircit.

Ainsi, une section danse moderne vient d'être créée et fonctionne depuis le 7 Janvier 1995 (voir l'article ci-contre).

Quant aux projets d'animation 1995, à l'heure où nous écrivons, ni la forme ni les conditions ne sont définies. Des contacts vont être pris dès Février, des réunions de concertation organisées. Une fois désignée, la commission animation jeunes va enquêter, proposer et décider.

Il a néanmoins été évoqué l'éventualité pour les plus de 11 ans d'un camp itinérant : découverte d'une région (de Jazeneuil... à la mer) en utilisant plusieurs moyens de locomotion et proposé du 10 au 16 Juillet. Qu'on se le dise !

N.A.A.J.A. Siège Social : Mairie de JAZENEUIL Créée depuis 1980

- Affiliée à la F.O.L. (Fédération des Oeuvres Laïques).
- Affiliée à la F.F.R.P./C.D.R.P. (Fédération Française de Randonnée Pédestre et Comité Départemental de Randonnée Pédestre).
- Affiliée au G.R.A.I.N.E. (Groupe Régional Animation Initiation à la Nature et à l'Environnement).
- Agréée par la D.R.D.J.S. (Educaton Populaire).

**Nombre de membres
en 1994 : 160**

L'assemblée générale du

28 Janvier 1995 a désigné un nouveau conseil d'administration de 16 membres.

Le nouveau bureau sera élu en Février et vous sera communiqué par additif (en attendant, se référer au précédent organigramme).

Nous mettrons également en place, quatre commissions de travail qui sont :

- la Commission Animation Jeunes.
- la Commission Loisirs
- la Commission Environnement.
- la Commission Formation et Budget.

impliquant la participation de personnes volontaires dites personnes ressources et n'étant pas forcément élues au Conseil d'Administration.

Nous comptons sur les parents pour la Commission Animation Jeunes. ■

**Le Président
Jacques THOREAUX**

DANSE MODERNE

RYTHMES ENDIABLES !

Les Endiables Rythmés, nouvelle section de la NAAJA a ouvert ses portes le 7 Janvier 1995.

Déjà 23 de tes copains et copines ont adhéré au club de danse moderne.

Tu as entre 2 ans 1/2 et 16 ans, tu désires "te trémousser", t'épanouir sur de la musique rythmée au sein d'une ambiance chaleureuse et de gaieté, alors rejoins-les !

A. BARDEAU, P. DUGLEUX, M. Christine DUGLEUX, Barbara HUK et Solzic BONNEAU sont à ta disposition tous les samedis de 14H00 à 17H00 aux Préfas ou à la Salle des fêtes de Jazeneuil.

Aurore BARDEAU

□ MOTO-CLUB JAZENEUILLAIS

Par ce bulletin municipal, je viens remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur le terrain de Coulombiers pour arriver à faire une manifestation le 4 Septembre 1994 où nous avons eu un succès moyen auprès du public, mais nous ferons mieux pour 1995.

Le moto-club a eu un gros problème à résoudre en fin d'année 1994, qui à l'heure actuelle n'est toujours pas résolu tout à fait.

Le moto-Club comprend une vingtaine de membres pour

la saison 1995 et une dizaine de pilotes.

Le moto-club Jazeneuillais vous donne rendez-vous :
- **le 28 Mai 1995 à JAZENEUIL.**
- **le 11 Juin 1995 à COULOMBIERS.**

Le moto-club vous adresse tous ses voeux pour 1995 et une bonne réussite. ■

Le Président
Jean-Yves GAULT

avaient été dénombrés. "Les efforts paient" déclare la Fédération.

Un mot sur la gestion du grand gibier. Les représentants des A.C.C.A. de Jazeneuil et Lusignan ainsi que ceux des huit chasses privées sur ces deux communes se sont réunis mi-Février 1994. Au cours de cette réunion amicale et constructive de concertation, le résultat des discussions fit apparaître le constat d'une diminution des effectifs chevreuils. Face à cette situation critique, l'assemblée a formulé le voeu d'une réduction du plan de chasse de chacun, proposant le quota de prélèvement à un animal par territoire sans distinction de surface chassable boisée. Cette démarche a reçu un avis favorable.

Comme la Fédération, nous espérons là aussi que les efforts paieront.

Toujours et encore des efforts direz-vous. Mais comme cela a déjà été dit l'an dernier, le temps de la chasse cueillette est terminée. La qualité de ce loisir dépend de notre comportement à tous et passe par une gestion rigoureuse de notre territoire communal, notamment par la modération de nos prélèvements.

Sachons aussi par notre bonne conduite et le respect envers notre environnement, mériter par notre exemple et pour longtemps encore, cette liberté qu'est la pratique de l'exercice du droit de chasser.

Cela dit, le moral des chasseurs est au beau fixe et l'immense plaisir de parcourir la campagne au milieu de nos amis les chiens reste intact et irremplaçable.

L'A.C.C.A. vous adresse à toutes et à tous ses meilleurs voeux pour l'année 1995. ■

Jacky GAULT

□ ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA)

ORGANIGRAMME DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
TEIXEIRA Joseph

Vice-Président
FRUCHARD Rémi

Secrétaire
COUSIN Roland

Trésorier
GAULT Jacky

Membres
BALOGE Robert, BOUFFARD Maurice, MEMETEAU Daniel, TEXEREAU Albert, VUZE Marcel

Malgré la régression du gibier d'une manière générale, l'instauration d'un plan de chasse du lièvre la saison précédente et cette année son interdiction de tir, les effectifs chasseurs de l'association se maintiennent sensiblement. Mais notons que si nos amis tel "MENROD" (chasseur) pratiquaient pour se nourrir comme jadis, le bilan de la saison 94-95 qui s'achève serait bien décevant.

Pourtant, durant l'intersaison et même peu avant l'ouver-

ture, il était permis d'espérer. Le nombre non négligeable de perdrix préservées en fin d'activité précédente et l'effort important de repeuplement réalisé par l'association au mois de Février, Juin et Juillet pouvaient encore alimenter de beaux rêves. Hélas ! Même les chiens habitués à jouer avec Jeannot lapin n'ont guère eu l'occasion de se distraire.

Le garenne qui au Printemps apparaissait en nombre relativement important s'est révélé quasi inexistant.

La rareté du gibier cette année ne trouve pas vraiment d'explication. Il semble que la sauvagine (renard, fouine, putois, belette, etc...) et les rapaces tels l'épervier, la buse, le busard voire le corbeau ne soient que partiellement responsables de ces méfaits car ils n'apparaissent pas plus nombreux que par le passé.

En revanche, le lièvre, totalement préservé cette année est maintenant en très nette augmentation. Le comptage effectué au mois de Novembre totalise 24 animaux sur un circuit de 22 km éclairés. L'an dernier, à la même époque, sur un même itinéraire, 5 lièvres seulement

□ A.C.P.G. - A.F.N. DE JAZENEUIL

Le 19 Novembre 1994, salle des fêtes de Jazeneuil, s'est tenue l'assemblée générale de l'association des A.C.P.G. et A.F.N.

La réunion commença par une minute de silence en souvenir de notre camarade PLAUD René, décédé.

Le secrétaire Noël MARIE, démissionnaire, ce fut M. Michel LAURIN qui fut élu.

Le bureau est composé de :

Président d'honneur
ESNARD Henri

Président
BOBEAU Hubert

Vice-Président
TEIXEIRA Joseph

Secrétaire
LAURIN Michel

Trésorier
PASQUIER Angilbert

Porte-Drapeau
DUGLEUX Camille

Malgré la disparition de quelques camarades, notre

section est toujours active et nous continuons à honorer nos disparus. Le 8 Mai sera donc une occasion pour se retrouver : messe, dépôt de gerbes au Monument aux Morts, vin d'honneur suivi du traditionnel banquet.

Le 11 Novembre, le banquet sera annulé, les inscriptions n'étant pas assez nombreuses.

L'assemblée fut clôturée par le verre de l'amitié. ■

Le Président
BOBEAU Hubert

□ FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE-MAROC-TUNISIE

Comité Local de Jazeneuil (86)
Mairie de Jazeneuil - 86600

Président d'honneur VUZE Marcel
Président SAVARIT Michel (Le Bourg - 86600 JAZENEUIL)
Secrétaire QUITTE Paul (La Pinacle - 86600 JAZENEUIL)
Trésorier DELAVALT Pierre (Le Bout du Pont - 86600 JAZENEUIL)
Membres POUZET Yvon
 CHARRON Michel
 GABORIT André
 VANDIER André
 BOISSEAU André
 BRANGER Bernard

LE COMITE DE JAZENEUIL - ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD,
vous invitent à participer à la cérémonie du 19 Mars 1994.

Rassemblement à 11H00 - Parvis de l'église
Messe à 11H15
Remise de Gerbe
Vin d'honneur au Logis de la Cour

BANQUET AU LOGIS DE LA COUR

Le Président
Michel SAVARIT

□ LES AINÉS RURAUX

Le club des Aînés Ruraux se porte bien. En 1994, nous avons pu nous distraire : En Février avec un bal, en Juin, une sortie au Safari de Port Saint Père, en Juillet, sortie au Carroussel de Saumur qui a été très appréciée, l'interclub réunissant 130 personnes du canton, un repas au Logis de la Cour a réuni 80 Jazeneuillais. En Décembre, le concours de belote a attiré 68 personnes.

Le 17 Janvier 1995, assemblée générale et renouvellement du 1/3 sortant et remplacement de Monsieur Noël MARIE démissionnaire. ■

Le bureau se compose ainsi :

Président d'honneur
M. DURIVALT Fernand

Président
M. BOBEAU Hubert

Vice-président
M. PAIN Maurice

Trésorière
Mme BOUGEY Jeanne

Trésorière-Adjointe
Mme COUSIN Marcelle

Secrétaire
Mme VION Marcelle

Secrétaire-Adjointe
Mme MAZIN Marie

Représentant SMATIS
M. DURIVALT

Nous sommes
115 adhérents

Nous avons 12 nouveaux adhérents

... Les Prévisions pour 1995 ...

le 5 Février
Bal avec le groupe Ambiance

le 5 Avril
Sortie à la Rochelle

le 3 Juin
Belote

le 14 Juin
Interclub

le 21 Juin
Sortie à la Baule

du 5 au 8 Septembre
Voyage à Lourdes

le 29 octobre
Bal

le 9 Décembre
Belote

...CALENDRIER 1995 ...

♦ MARS

- 4 - Belote à ROUILLE
- 5 - Thé Dansant à COULOMBIERS
- 13 - Finale de la Belote Départementale à LIGUGE
- 29 - Interclub à ROUILLE
- 30 - Assemblée Générale Départementale au FUTUROSCOPE

♦ AVRIL

- 23 - Portes ouvertes à SAINT- SAUVANT

♦ MAI

- 1er - Thé Dansant à SAINT-SAUVANT
- 3 - Interclub à SANXAY
- 7 - Thé Dansant à ROUILLE
- 13 - Belote à SAINT-SAUVANT
- 14 - Thé Dansant à LUSIGNAN
- du 16 au 23 - Voyage cantonal à MAURS LA JOLIE

♦ JUIN

- 14 - Interclub à JAZENEUIL
- 24 - Belote à CELLE L'EVESCAULT

♦ JUILLET

- 2 - Thé Dansant à COULOMBIERS
- 5 - Rassemblement cantonal
- 9 - Thé Dansant à SANXAY

♦ AOÛT

- 23 - Interclub à COULOMBIERS

♦ SEPTEMBRE

- 9 - Rassemblement départemental à LIGUGE
- 17 - Participation VIRADE de L'ESPOIR
- 19 - Interclub à CLOUE

♦ OCTOBRE

- 1er - Thé Dansant à COULOMBIERS
- 14 - Belote à SAINT-SAUVANT
- 29 - Thé Dansant JAZENEUIL / CURZAY SUR VONNE

♦ NOVEMBRE

- 12 - Thé dansant à LUSIGNAN

Le Président
Hubert BOBEAU

□ HISTRA

1995 marquera l'organisation de la douzième fête HISTRA dont toute la population de Jazeneuil peut s'enorgueillir. Et je suis sûr que nombreux se diront : "Déjà la douzième année !". Cette continuité a pu être réalisée par le travail et la recherche de plusieurs équipes successives qui ont su donner à cette fête une originalité et un cachet unanimement reconnus. Monsieur DELPLANQUE avait contribué à la création de cette fête en 1983. Madame de CLERCQ rappelait dans le bulletin précédent les objectifs d'HISTRA :

♦ "Etre une fête qui fait revivre l'histoire et la tradition de notre région,

♦ Etre une fête "inter-génération" qui facilite les contacts entre les anciens et les jeunes et qui permet la transmission d'un certain savoir,

♦ Etre la fête de notre village où tous les Jazeneuillais ont ainsi l'occasion de se connaître et de s'apprécier".

Un effort d'organisation et de structuration a été accompli ces dernières années, grâce à Mme de CLERCQ, M. Jacky GAULT et M. Jean MORISSON, notre précédent Président. Ainsi, HISTRA compte sur vous tous et plus nous seront nombreux, plus la tâche de chacun sera facilitée.

HISTRA 94 a connu un vif succès avec son thème : "Les vieux métiers".

La participation de la Poste à HISTRA est devenue tout à fait remarquable, non seulement dans le domaine du sponsoring et de la réalisation du timbre à date, mais aussi par la présence tout au long du week-end de M. Bernard FRANCK, responsable de l'Administration des Ventes à la Direction de la Vienne, et de M. André-Guy BROSE, receveur de la Poste à Lusignan.

La remise des équipements complets (maillots, shorts, chaussettes) a été offert au Jazeneuil Football Club lors d'HISTRA 94. Ces tenues estampillées au sigle HISTRA ont été remises en présence de notre regretté ami Jean-Paul ZYZNIEWSKI, sensible et discret, dont nous voulons saluer la mémoire.



Les Pirons lors de la fête HISTRA 94

Monsieur PLAUD René était représenté sur le timbre à date d'HISTRA 1993, en présence de Monsieur JOULIN Raymond. Après Monsieur JOULIN, Monsieur PLAUD nous a quittés cette année. Il avait participé à toutes les fêtes précédentes et nous avait montré comment se faisait le châtrage d'une roue, en éveillant toujours parmi le public le même émerveillement. Souhaitons que des émules puissent poursuivre cette démonstration cette année.

Nous renouvelons nos félicitations à Monsieur et Madame BUXERAUD qui ont gagné le premier prix de la souscription en 1994 et qui ont fait un voyage au Tyrol.

Le 14 Octobre 1994, l'assemblée générale procédait à l'élection des membres du conseil d'administration qui se compose des membres suivants : Christine BARDEAU, Marthe BEAUCHAMP, Dominique BOUTIN, Marie-France COTTO, Gérard DABIN, Christian DELAVault, Patrice DESVIGNES, Jean GAILLARD, Marie-Ange RIQUET, Daniel ROUSSEAU.

Etalent élus membres du bureau, le 20 octobre 1994 :

Président
P. DESVIGNE

Vice-Président
D. BOUTIN

Trésorier
C. DABIN

Trésorier-Adjoint
J. GAILLARD

Secrétaire
M.F. COTTO

Secrétaire-Adjointe
M. BEAUCHAMP

La préparation de HISTRA 95, qui se déroulera les 13 et 14 Mai prochains, s'effectue normalement. La prochaine réunion du conseil d'administration est prévue le 1er Février 95. Le thème retenu cette année sera : "La foire à Jazeneuil". Comme chaque année, nous vous remercions vivement de participer, le moment venu à nos activités, vous serez toutes et tous les bienvenus.

Diner du 13 mai 1995 : Comme en 1994, les places seront attribuées au fur et à mesure des cartes payées, à concurrence du nombre disponible de places. Vous serez informés des dates retenues pour la mise en vente des cartes. ce système semble avoir donné toute satisfaction en 1994. ■

Le Président
P. DESVIGNES

□ JAZENEUIL FOOTBALL CLUB

L'année 1994 vient de s'achever sous les flonflons habituels, et pourtant son deuxième semestre fut un cauchemar pour le JFC.

En effet, le club vient de perdre trois de ses amis et non les moindres :

M. ZYZNIEWSKI Jean-Paul
Président en activité

M. DELAVault Michel
Ancien membre et toujours actif

M. CAUD Georges
Ancien membre et toujours actif

Notre mémoire ne les oubliera jamais.

La saison sportive 93/94 ne s'est pas déroulée avec le succès escompté.

◆ Equipe 1 : en milieu de classement de Promotion de 2.

◆ Equipe 2 : en fin de classement de 3ème Division, avec un gros problème d'effectif (certains joueurs ne respectant pas leur engagement de début de saison, ayant entraîné une fin de saison catastrophique).

Merci à l'association HISTRA pour le don d'un équipement complet (maillot, short et chaussettes) aux couleurs du club et à l'effigie d'HISTRA que nous portons avec fierté et honneur.

La saison sportive 94/95 est en cours actuellement.

◆ L'équipe 1 est en bas de classement de P2 pour un objectif initial de tête de classement.

Des problèmes de blessures, d'absence sont venus perturber le bon équilibre de l'équipe, qui n'en doutons pas, va se ressaisir et se regrouper autour de son encadrement pour éviter la relégation.

◆ L'équipe 2 est actuellement en milieu de tableau de D3. Son objectif principal est de participer à sa compétition sans problème d'effectif. Après un début chaotique dû aux problèmes cités ci-dessus de l'équipe 1, et résolu par une volonté de tout le



L'Equipe 1ère du JFC

monde de voir le JFC vivre, l'équipe 2 est en train de réaliser une bonne performance, mais attention la saison est encore longue, aussi doit-elle rester solidaire et motivée.

AGENDA PREVISIONNEL

Entraînements tous les vendredis soir à 19H00 au stade municipal.

Match tous les dimanches à 15H00 au stade municipal (en fonction du calendrier des compétitions).

Début Mai 95

Fin des compétitions officielles

Courant Mai 95

Tournoi de sixte

3 Juin 95

Assemblée Générale

25 Juin 95

Méchoui

15 Août 95

Fête annuelle

CONSTITUTION DU BUREAU

Vice-président
DELAVALT Gérard

Trésorier
BONNEAU Michel

Trésorière-Adjointe
DUGLEUX Patricia

Secrétaire
GAULT Daniel

Secrétaire-Adjointe
HUCK Barbara

Correspondant
BOUGEY Alain

Meilleurs voeux à tous. ■

Le Vice-Président
Gérard DELAVault

10 questions à se poser avant le don

1. Avez-vous déjà eu des problèmes de santé (anciens ou récents), avez-vous été hospitalisé, transfusé ?
2. Avez-vous consulté votre médecin dans les trois derniers mois (fièvres, ganglions) ?
3. Avez-vous eu un problème infectieux dans les trois derniers mois (gastro-entérite, angine, bronchite, etc.) ?
4. Avez-vous pris des médicaments ou reçu un traitement récemment (y compris de l'aspirine) ?
5. Avez-vous déjà eu une hépatite virale (jaunisse), ou avez-vous été en contact avec une personne souffrant ou ayant souffert d'hépatite ?
6. Avez-vous utilisé, même une seule fois, des drogues par voie intraveineuse ? (seringue)
7. Avez-vous déjà été soigné(e) pour une maladie sexuellement transmissible ?
8. Avez-vous eu des relations homosexuelles ?
9. Avez-vous changé de partenaire sexuel durant les six derniers mois ?
10. Avez-vous un ou plusieurs partenaires ou un partenaire exposé à un risque de contamination au virus du Sida ou de l'hépatite (homosexuel, bisexuel, ayant utilisé une drogue intraveineuse, prostitué(e), originaire d'un pays à risque) ?

Si vous répondez oui à l'une de ces questions ou si vous avez le moindre doute, parlez en au médecin durant l'entretien médical.

**NOUVELLES REGLES DE BASE DES DONNS DU SANG
DECRET DU 22/9/93**

CATEGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	VOLUME PRELEVE	FREQUENCE		INTERVALLE
				HOMME	DONS PAR AN FEMMES	
SANG TOTAL	18 ans	66 ans -1jour	8ml/kg 400 à 500 ml	5*	3	≥8 semaines
PLASMAPHERESE (P.P.P.)	18 ans	61 ans -1jour	≤ 600ml/don ≤ 2 litres/mois ≤12 litres/an	20	20	≥2 semaines
APHERESE PLAQUETTES (P.R.P.)	18 ans	61 ans -1jour	≤600 ml	5	5	≥8 semaines
APHERESE GLOBULES BLANCS	18 ans	51 ans -1jour	≤ 500 ml	2**	2	≥8 semaines

* Les personnes âgées de plus de 60 ans ne peuvent donner que 3 dons par an.

** Exceptionnellement 4 sur avis médical

- Les personnes âgées de plus de 60 ans, n'ayant jamais donné, ne peuvent plus donner.
- Tous types de dons confondus, aucun donneur ne peut donner plus de 20 fois par an.
- Par an, 5 dons de cellules maximum, dont éventuellement 2 de leucocytes.
- L'intervalle minimum entre 2 dons de cellules est de 8 semaines.
- L'intervalle minimum entre, d'une part un don de cellules + un don de plasma, et d'autre part un don de plasma+ un don de cellules est de 2 semaines.

... La Vie de nos Associations ...

□ ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES de Jazeneuil/Curzay sur Vonne

L'année 1994 a été marquée par plusieurs manifestations :

L'association a organisé un loto le 6 Mars 94. La majorité des membres du bureau souhaitaient que le loto se déroule un dimanche après-midi. En fait, le choix d'un samedi soir sera plus judicieux pour permettre une plus grande disponibilité aux personnes intéressées.

L'assemblée générale du 26 Mars 94 s'est terminée par le buffet campagnard traditionnel. Par sa présence à l'assemblée, Monsieur REAU, Président départemental a informé le public sur les orientations en cours dans le domaine de la transfusion sanguine et sur les prochaines modifications de son organisation, en particulier, sur les relations entre les donneurs et le centre de transfusion sanguine de Poitiers.

Le Congrès National se déroulait cette année à Biarritz : la flamme des donneurs de sang a traversé notre région en Avril à Sanxay, Rouillé et Lusignan. Chaque étape a été l'occasion d'une petite manifestation bien sympathique.

Le 4 Novembre 94, une collecte s'est déroulée à Sanxay. Il faudra maintenant envisager une collecte à Jazeneuil.

La fin de l'année 94 a connu des modifications au niveau du bureau, l'ancien Président étant trop pris par HISTRA :

Présidente
Monique BARRE

Vice-Présidents
Robert ENARD
Jean-Pierre HUT

Secrétaire
Louissette CHEBAULT

Trésorière
Monique BARRE

Commissaire aux Comptes
Jean GAILLARD

Madame BARRE est connue pour ses engagements de longue date en faveur de la promotion du don de sang. Elle est disponible et reste à l'écoute de chacun. Souhaitons qu'elle puisse mobiliser toutes celles et tous ceux qui se sentent concer-

nés par ces objectifs. N'oublions jamais que nous pouvons tous et à tout moment avoir besoin de sang ou d'un de ses dérivés pour sauver notre vie.

Cette année, je pense qu'il est intéressant de transmettre le document fourni par le centre de transfusion sanguine pour informer le plus précisément possible, les donneurs et les futurs donneurs. ■

P. DESVICNE

CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE DE POITIERS

Information pré-don

Pour une transfusion de qualité, la sélection du donneur est un impératif indispensable. Aussi, votre participation active est-elle nécessaire, et vous devez vous informer sur les principales indications et contre-indications au don et accepter un éventuel refus. Il s'agit des recommandations faites par l'Agence Française du Sang.

10 points à connaître avant d'offrir votre sang à un malade

1. Le don est autorisé :
 - de 18 à 65 ans pour un don de sang total
 - de 18 à 60 ans pour un don de plasma (plasmaphérase : on réinjecte les autres composants du sang - globules et plaquettes - au donneur) ; et don de plaquettes (plasmaphérase, cytophérase)
 - de 18 à 50 ans pour un don de globules blancs (cytophérase)
2. L'entretien médical avec le médecin de collecte est couvert par le secret médical. Soyez attentif aux questions du médecin et sincère dans vos réponses. Votre santé, mais aussi celle de l'homme, de la femme ou de l'enfant qui recevra votre sang en dépendent.
3. De nombreuses précautions sont prises afin d'éviter la transmission de maladies infectieuses aux receveurs, tel l'entretien médical qui précède votre don. Cependant, ces mesures ont leurs limites. Ainsi, un test de dépistage ne peut détecter une contamination si celle-ci est récente. L'organisme n'a à ce moment pas encore produit d'anticorps qui sont les éléments détectés par les tests de dépistage.
4. Seul l'entretien médical, en recherchant des risques éventuels de contamination, permet d'éviter le prélèvement pendant cette courte période durant laquelle les tests ne peuvent pas détecter d'anticorps.
5. Le moindre doute concernant une situation où vous-même, ou votre (vos) partenaire(s) sexual(s), auriez pu être exposés à un risque de contamination doit être exprimé et discuté avec le médecin de collecte.

Sont particulièrement exposés à un risque de contamination pour le SIDA et l'hépatite B (en l'absence de vaccination) :

- les personnes ayant eu des relations sexuelles :
 - de façon habituelle avec plus de deux partenaires
 - avec des homosexuels et des bisexuels masculins
 - avec des prostitué(e)s
 - avec un partenaire originaire d'un pays où ces maladies sont fréquentes (Afrique, Caraïbes, Asie du Sud Est)
 - les personnes ayant eu un rapport occasionnel non protégé dans les six derniers mois
 - avec des toxicomanes consommant de la drogue par voie intraveineuse (aiguilles).

Il ne faut jamais offrir son sang afin d'obtenir un test de dépistage. En cas de doute, n'hésitez pas à en parler au médecin de collecte. Si vous voulez obtenir un test de dépistage, vous pouvez consulter votre médecin traitant ou un centre de dépistage anonyme et gratuit pour le virus du SIDA.

6. Des précautions visant à préserver la santé du receveur doivent être prises vis à vis de certaines maladies : cancer, maladies chroniques, maladies neurologiques graves. Précisez au médecin tout antécédent médical ayant nécessité une hospitalisation, un bilan de santé, un traitement prolongé et notamment :
 - traitement par hormone de croissance
 - antécédent personnel ou familial de maladie neurologique
7. D'autres maladies, notamment parasitaires (paludisme), sont fréquentes dans certaines régions du monde. Tous vos voyages hors Europe, dans les trois années précédant le don, doivent être signalés au médecin.
8. Une infection banale chez un donneur en bonne santé (rhume, herpès) peut être fatale chez un malade dont les défenses immunitaires sont affaiblies : c'est pourquoi il faut le signaler au médecin de collecte.
9. Un médicament, même pris une seule fois, peut être nocif pour la santé du receveur : c'est pourquoi il faut le signaler au médecin de collecte.
10. La sécurité des malades dépend de chacun d'entre nous. Si vous avez le moindre doute à la lecture de ces recommandations, parlez-en au médecin durant l'entretien médical.

Vous allez avoir un entretien strictement confidentiel avec un médecin. Soyez sincère et n'hésitez pas à lui demander des explications.

**Tableau 1 : Les femmes dans les conseils municipaux
des communes du canton de Lusignan**

Communes	1ère femme élue au Conseil	1ère femme Adjointe	1ère femme Maire	Nbre de Conseillères élues en 1989	Adjointe en 1984	Maire en 1984
Celle-l'Évescault	1989	-	-	2 sur 15	-	-
Cloué	1977	1989	-	3 sur 11	Oui	-
Coulombiers	1959	1989	1989	4 sur 15	Oui	Oui
Curzay	1983	-	-	3 sur 15	-	-
Jazeneuil	1947	1947	-	4 sur 15	Oui	-
Lusignan	(1) 1953	1977	-	5 sur 24	Oui	-
Rouillé	(1) 1977	-	-	3 sur 15	-	-
Saint-Sauvant	1971	-	-	2 sur 15	-	-
Sarxay	année 1950 (?)	-	-	2 sur 15	-	-

(1) : A l'époque de Vichy, des femmes furent nommées (et non élues) conseillères municipales - ainsi en 1941 à Lusignan et Rouillé.



**Tableau 2 : La proportion de femmes parmi les élus
en France aujourd'hui**

	Vienne	Région	Vienne	Région	France
Député Européen	0	1	0	-	22,2% en 89
Député Français	0 sur 4	1 sur 17	0	5,9%	6,1% en 83
Sénateur	0 sur 2	0	0	0	4,8% en 82
Conseillère Régionale	0 sur 53	5 sur 53	0	8,1%	12,3% en 81
Conseillère Générale	2 sur 38	11 sur 157	5,2%	7%	5,8% en 82
Maire	14 sur 286	88 sur 1471	4,8%	5,8%	5,4% en 89
Adjointe	132 sur 876	633 sur 4175	15%	15,1%	-
Conseillère Municipale	Canton de Lusignan : 28 sur 140	-	Canton de Lusignan : 20%	-	17% en 88

gnée par la Résistance intérieure pour siéger à l'Assemblée Consultative d'Alger, clôt la matinée.

Pendant le déjeuner, des élues échangent leurs impressions. Une femme a encore du mal à se faire accepter dans les communes rurales alors qu'en ville, elle s'intègre plus rapidement aux équipes en place.

L'après-midi, nous écoutons des femmes politiques raconter leurs expériences.

Madame Ségolène ROYALE, excusée, a envoyé un message pour souligner la grance détermination qu'il faut aux femmes pour réussir en politique. "Car il y a des obstacles. Le premier est d'ordre culturel" écrit-elle.

Madame Edith CRESSON a connu tous les niveaux de la vie politique : Maire d'une petite commune puis de Châtelleraut, Conseiller Général, Député, Ministre et enfin Premier Ministre. Elle déplore les attaques sur la personne alors que la politique ne devrait être qu'un combat d'idées. Madame CRESSON n'a pas oublié une banderole où était écrit : "Edith, on t'espère meilleure au lit qu'au Ministère !". Elle a du durcir l'expression de son visage (tout en restant souriante) et sa façon de se vêtir. La séduction n'est pas inutile mais ce qu'il faut avant tout c'est être calme et diplomate. Selon l'ancien Premier Ministre, on attaque souvent les femmes politiques sans chercher à connaître leurs idées, qui sont pourtant souvent intéressantes. Les femmes désirent faire avancer les choses alors que les hommes sont tentés de faire carrière. Quoiqu'il en soit, Madame CRESSON demeure passionnée par la politique et reconnaît qu'elle lui doit beaucoup.

Madame MECHAIN, adjointe au Maire de Chasseneuil ayant constaté que beaucoup restait à faire pour les enfants et les personnes âgées en a fait sa priorité. Elle décrit aussi son travail à la commission Voirie et Environnement.

Madame JALLAIS, adjointe au Maire de Poitiers raconte son parcours. Avec un niveau scolaire de seconde, elle s'est formée quand elle en a eu la possibilité et

n'a aucun complexe d'être une femme.

Madame Anne HEINIS, Sénateur de la Manche, privilégie la famille. Encouragée par son mari, elle a voulu se présenter aux élections. Mais refusant l'aide des partis par esprit d'indépendance, elle s'est présentée seule aux Municipales. Elle a tenu 54 réunions de campagne et a gagné avec 200 voix d'avance la Mairie de Valognes.

Madame PAILLAT, engagée dans la vie associative locale dit la richesse des associations familiales qui permettent à tous de dialoguer et de se rendre utiles aux autres.

Madame PINEAU, Maire de Chalandray, fille et petite-fille d'élus, n'a eu aucune difficulté à s'intégrer au sein du Conseil Municipal.

Madame Armelle GUINEBERTIERE, Vice-Présidente du Conseil Général des Deux-Sèvres, élue quelques semaines plus tard, Député Européen, seule femme parlementaire de la région avec Mme Ségolène ROYALE explique que mère au foyer, elle a trouvé un épanouissement personnel dans la vie politique.

Madame Florence GUY représentant le Conseil Communal des Jeunes de Poitiers est heureuse de cet engagement qui lui apporte beaucoup alors qu'elle se sentait timide et isolée auparavant.

Il revenait à Madame Lucie AUBRAC de conclure cette journée. Elle rappela le racisme, les déportations, les massacres de la dernière guerre et appela à la vigilance : "Je compte sur vous pour que vous fassiez de la France un pays où règne la paix et la fraternité entre les hommes et les femmes de quelque couleur de peau, d'yeux ou de cheveux qu'ils soient".

Il est apparu intéressant à la suite des témoignages de cette journée rapportés pour nous par Madame Madeleine BALOGE de faire le point sur la place des femmes dans la vie politique locale.

La politique qui concerne tout le monde reste une affaire menée par les hommes.

Département de Madame CRESSON, première femme Premier Ministre, la Vienne ne fait pourtant pas exception. Elle est même l'un des 26 départements métropolitains sur 95 à n'avoir ni député, ni sénateur femme.

Heureusement, s'il n'y a dans la Vienne que 14 Maires femmes dont une à Coulombiers, le nombre presque dix fois supérieur des adjointes (132) montrent que les femmes s'imposent petit à petit au niveau local.

Dès les premières élections où cela fut possible, en 1947, une femme, Madame PIN, mère de 14 enfants tenant une épicerie entra au Conseil Municipal de Jazeneuil et fut aussitôt adjointe au Maire.

Dans notre canton, il n'y a plus de commune sans conseillère municipale. Curzay en 1983, Celle-L'Evescault en 1989 seulement ont enfin ouvert la porte du Conseil aux électrices. Mais dans cinq des neuf communes, le Maire et les adjoints sont tous des hommes.

Ci-joint deux tableaux comparatifs :

1) Les femmes dans les conseils municipaux des communes du canton.

2) La proportion de femmes parmi les élus de France.

C'est finalement domageable pour tous... Hommes... Femmes... Il apparaît de plus en plus évident que chacun a sa place dans la vie de la cité, dans la vie du pays. Ce n'est pas une concurrence, c'est une complémentarité qui demande une écoute, un respect mutuel de chaque sensibilité.

Des élections municipales vont avoir lieu en Juin 1995. N'hésitez pas, Mesdames, à venir prendre place dans la gestion de votre commune de Jazeneuil.

Vous y êtes attendues par tous. ■

**Madeleine BALOGE
Monique de CLERCO**

PROCHAINE C. C. A. S. CAUSERIE RENCONTRE

**Vendredi 7 Avril à 20H30
Salle des Fêtes de Jazeneuil**

Madame GOMEZ viendra nous entretenir de la protection de l'enfance.

L'année dernière, nous nous étions offerts une récréation en écoutant le Docteur BOUCHERONDE venu nous raconter "La pêche et l'eau". Ce fut une causerie riche en expériences et en poésie qui charma tous les auditeurs. Nous l'en remercions.

Cette année, nous avons choisi un sujet délicat. Nous vous proposons de venir vous informer sur "la protection de l'enfance". Madame GOMEZ de la

Direction Départementale de la Protection de l'Enfance, viendra nous en parler et répondra à nos questions.

Chaque enfant peut être confronté un jour ou l'autre à des abus. Il est difficile pour les familles et dangereux pour l'enfant d'y faire face tout seuls, aussi nous recommandons vivement à tous les parents et aux éducateurs de venir à cette réunion.

médecins (1870), avocates (1900), architectes (1902) mais aussi cochères à Paris (1907) ou chauffeurs de taxi (1908). Pour l'anecdote qui en dit long pourtant, le port du pantalon par une femme était un délit en France avant 1909 !

Pendant la guerre de 1914-1918, de nombreuses femmes remplacent les hommes et font tourner les fermes, les ateliers, les usines. Elles reçoivent la Légion d'Honneur.

Pourtant, la paix et les hommes revenus, rien ne change malgré les demandes, les manifestations, les exemples anglais (1918) ou américain (1920) ou même l'entrée de trois femmes au gouvernement en 1936. En 1919, en 1936, ce sont les sénateurs qui refusent aux femmes les droits politiques pourtant votés par la Chambre des Députés.

Les partis craignent notamment l'influence supposée du clergé sur les femmes : "Les femmes sont faites pour écouter les curés". En 1925, on est encore d'avis que "la main de la femme est plus faite pour recevoir les baisers que pour tenir un bulletin de vote". On insistait complaisamment sur le fait qu'alors les prostituées pourraient voter !

Ainsi, c'était moins l'opinion publique que le conservatisme des partis et surtout du Sénat qui faisait obstacle au vote des femmes. C'est finalement le Général de Gaulle qui imposera cette réforme à la classe politique à la faveur des bouleversements de la Libération (ordonnance du 21 Avril 1944).

Aujourd'hui, écrit Madame VEIL "l'égalité des hommes et des femmes est inscrite dans la loi et garantie par le Préambule de la Constitution de 1946 (repris par celle de 1958). Des préjugés demeurent cependant qui limitent la portée de l'égalité juridique". Les femmes ont beaucoup de mal à s'imposer en politique, les progrès sont très lents".

Le témoignage exceptionnel de Madame Lucie AUBRAC, historienne, héroïne de la Résistance et première femme dési-

□ SUR LES CHEMINS DE L'EGALITE

Le 21 Avril 1944, les femmes obtiennent le droit de vote. Cinquante ans après, cela se fête ! Ce fut le cas lors de la Journée du 9 Avril 1994 dans les Salons de Blossac, organisée par Madame Marie-Thérèse PIERRA, déléguée régionale aux droits des femmes et Madame Bernadette SAULAI, déléguée locale de l'Union Féminine Civique et Sociale, et placée sous le haut patronage de M. MONORY et de Mme VEIL. La Journée commença par les interventions de M. MANSILLON, Préfet de Région et de M. SANTROT, Maire de Poitiers.

En Europe, la France fut l'un des derniers pays à reconnaître le droit de vote aux femmes, bien après la Grande-Bretagne (1918) ou l'Espagne (1931) mais avant l'Italie (1945), la Belgique (1948) ou la Suisse où les femmes durent attendre 1971 pour pouvoir toutes voter ! Et aujourd'hui, dans l'Union Européenne, la France occupe le cinquième rang pour la proportion de femmes élues par rapport aux hommes. Les femmes ne forment qu'un dixième du gouvernement BALLADUR alors

qu'en Norvège, la moitié des ministres sont des femmes.

Pourquoi tant de retard ?

Traditionnellement le pouvoir politique appartenait aux hommes. Rappelons deux exemples bien connus.

La loi salique exhumée par les Capétiens à la fin du Moyen-Age (Cf. la série télévisée des rois maudits) stipulait que le successeur d'un roi franc ne pouvait pas être une femme.

Le Code Napoléon en 1804 affirme l'incapacité juridique totale de la femme mariée.

Encore de nos jours, certains affirment qu'il faut être viril pour faire de la politique. Et la pratique si courante du cumul des mandats, de la longévité des carrières pouvant durer 40 ou 50 ans maintiennent les hommes en place.

Cependant traditions et mentalités sont depuis la fin du siècle dernier confrontés à une nouvelle réalité : les femmes changent. Elles sont bachelères (1861), pharmaciennes (1869),

□ BILAN OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est aujourd'hui terminée.

Elle a permis pendant les trois années passées (1992-1993-1994) et suivant des critères d'éligibilité, de valoriser notre patrimoine immobilier.

Quelques chiffres pour apprécier l'ampleur des aides ainsi attribuées par l'Etat sur Jazeneuil.

Prime à l'amélioration de l'habitat (propriétaires occupants)
252.453 Frs de prime pour
1.295.179 Frs de travaux
(25 dossiers).

Prime de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat (propriétaires loueurs)
209.638 Frs de prime pour
1.088.739 Frs de travaux
(3 dossiers)

Mesures d'accompagnement

La commune s'était également engagée pendant trois années à apporter sa contribution en aidant les personnes qui désiraient réaliser des travaux de ravalements de façades et de désinsectisation.

- 4 façades ont été ainsi ravalées pour un montant de subventions communales de 11.636 Frs.

- 14 maisons désinsectisées pour un montant de subventions communales de 47.155 Frs.

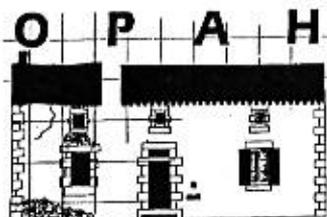
L'Après OPAH

La fin de l'OPAH ne veut pas dire la fin des aides pour l'amélioration de l'habitat.

Aides de l'Etat

Il existe une enveloppe financière de l'Etat pour vos projets immobiliers. Les plafonds de ressources retenus, les taux des aides et les subventions sont inférieurs à ceux qui sont pratiqués lors d'une OPAH mais ils sont existants.

Alors, n'hésitez pas, pendant la conception de votre



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

projet à contacter le CAR ou le PACT, que vous soyez propriétaires occupants ou propriétaires loueurs. Ces organismes vous aideront à monter votre dossier pour l'obtention des primes et des aides éventuelles. **(Attention : Ne jamais commencer les travaux avant l'acceptation de votre dossier, vous perdriez le bénéfice de toutes aides).**

CAR (Comité d'Aménagement Rural)
3, Place Aristide Briand
86000 POITIERS
49.01.62.27

PACT (Protection Amélioration Conservation Transformation de l'Habitat)

79, rue des Couronneries
86000 POITIERS
49.47.87.52

Aides de la commune

Afin d'aider les éventuels propriétaires qui n'auraient pas eu l'opportunité de réaliser certains travaux pendant ces trois dernières années, le Conseil Municipal a décidé de prolonger d'une année (jusqu'au 31 Décembre 1995) :

- L'aide aux ravalements de façades (40 Frs du mètre carré plafonnée à 100 m² soit 4.000 Frs).

- L'aide aux traitements des insectes xylophages (35% du montant des travaux de désinsectisation plafonnée à 4.000 Frs). ■

□ CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Nous ne pouvons pas commencer cet article sans dire la grande peine que nous avons tous ressentie le 6 Octobre en apprenant le décès de M. Georges GAULT.

Les fleurs de Jazeneuil, c'était son affaire. Il était devenu "l'ami jardinier" de notre village. Il veillait soigneusement sur toutes les plantations, semant, repiquant, arrosant les massifs...

M. GAULT avait tenu la gageure de faire de Jazeneuil le village aux hortensias en faisant prendre le maximum de boutures. Ces hortensias nous sont maintenant chers entre tous: ils nous évoqueront sa mémoire et parleront longtemps à nos coeurs de notre ami le Jardinier de Jazeneuil. A Madame GAULT et à sa famille, nous exprimons toute notre sympathie.

Le 13 Janvier, lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants de Jazeneuil, la municipalité a remis un prix aux quatre seules personnes inscrites au concours et nous les félicitons car elles le méritaient.

A l'avenir, nous ferons comme

la plupart des communes voisines; il n'y aura pas d'inscription préalable pour le concours des maisons fleuries. La commission se promènera dans les rues et jugera de l'extérieur, les jardins et les maisons qui embelliront par leurs fleurs le village (bourg, cités, hameaux). Plutôt que d'honorer un très joli jardin personnel, nous choisirons de récompenser les abords fleuris, les balcons décorés, les grappes de fleurs retombant dans la rue, tout ce qui ravit les voisins et charme le passant.

Chaque année, Jazeneuil est un peu plus fleuri. Cela demande, nous en sommes conscients, beaucoup de soins. Nous félicitons et nous remercions tous ceux qui embellissent ainsi notre village. Puisse chacun contribuer de plus en plus à cet effort! ■

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 1995

- ♦ pas d'inscription.
- ♦ sera récompensé celui (ou celle) qui contribuera spécialement à faire de Jazeneuil un village fleuri.

EXPERIMENTATION D'UNE MAISON DE PAYS DEPUIS DE 1/7/94 AU CENTRE ANDRE LEO AVEC L'APPUI LOGISTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME

Qu'est ce qu'une Maison de Pays : C'est l'appellation d'un réseau départemental de plusieurs lieux mettant en valeur les produits du terroir et l'artisanat local.

C'est un espace de rencontre où vous pouvez regarder et acheter. 15 producteurs ou artisans exposent actuellement soit des conserves, des confitures, du vin, miel ou raymondins soit de l'artisanat bois, bijoux, mohair, vitrail, fleurs séchées, photos.

Horaires d'ouverture : Ces sont les mêmes que ceux de l'Office de Tourisme. Elle sera en plus ouverte pour vous aider dans vos idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

- . les samedis 10,17 et 24 Décembre
- . les dimanches 11 et 18 Décembre
- de 15H00 à 18H00

Ces permanences sont tenues pour les artisans et producteurs de la Maison de Pays.

POLITIQUE DE PROMOTION EN LIAISON AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à un concours ouvert à tous, la Communauté a choisi un logo pour symboliser le Pays Méluvin. Stéphane CROLARD, étudiant d'Indre et Loire en a été le gagnant.



□ Communication d'accueil

L'Office de Tourisme propose ce logo sur plusieurs supports et notamment pour la réalisation d'une pochette qui contiendra plusieurs fiches par thème :

- site et patrimoine à visiter
- loisirs
- hôtels, restaurants
- gîtes, chambres d'hôtes
- guide des manifestations
- circuits

De même, un passeport touristique est à l'étude avec plusieurs bons d'achat (réduction sur les visites, billets groupés, offres de cadeaux sur diverses prestations comme la restauration, les produits du terroir). Il serait disponible dans les gîtes, chambres d'hôtes, campings, hôtels pour inciter les touristes à visiter notre région.

□ Organisation de l'information

Aménagement et accueil aux abords des sites patrimoniaux : La Communauté de Communes a réalisé l'ensemble de la signalisation routière touristique en 1992 afin de faciliter l'accès aux sites et monuments à visiter.

Le département de la Vienne va procéder à partir de Novembre 1994 à la mise en place de pan-

neaux en plusieurs langues, homologués par le Ministère du Tourisme, décrivant les monuments à visiter.

Ces panneaux seront placés :

- à proximité de l'église de Jazeneuil, notre joyau de l'art roman,
- devant le site gallo-romain de Sanxay, notre pôle touristique d'appel,
- sur le site des promenades et devant l'église de Lusignan,
- devant le château de Marconnay,
- et à l'entrée de musée du Vitrail à Curzay sur Vonne, produit phare de notre saison 94.

Identification des points stratégiques d'accueil :

L'OTSI propose des panneaux aux entrées du Pays Méluvin relayés par un point d'information parlant (office de tourisme, poste...) ou fixe (à Rouillé, Coulombiers, en forêt de Saint-Sauvant).

Il s'agit de mettre en place des panneaux d'accueil d'animation routière symbolisant les éléments principaux du Pays Méluvin : **Art roman - site gallo-romain - Méluvin** avec un renvoi sur un point d'information aménagé.

7 panneaux sont ainsi prévus sur les axes RN11, D150, D7, D732 et D62.

Une réunion sera programmée pour étudier précisément les aménagements nécessaires avec les communes concernées. Il est également suggéré une carte touristique comme relai information dans chaque camping.

De plus, l'Office de Tourisme souhaite développer sa présence dans différentes manifestations ayant pour but la promotion touristique comme la foire d'exposition de Poitiers ou la vitrine de la Maison du Tourisme, rue Carnot à Poitiers. ■

□ TOURISME

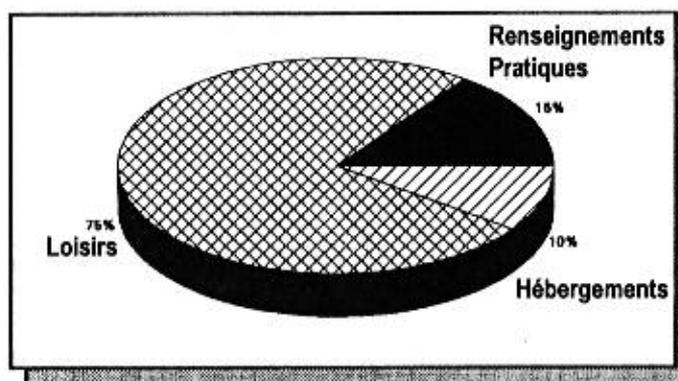
L'Office de Tourisme a transformé ses statuts le 6 Février 1991, pour mieux répondre à ses missions intercommunales et participer à l'élaboration d'une stratégie de développement touristique du Pays Mélusin. Ses missions se sont développées et diversifiées.

Avant 1991, le syndicat d'initiative devenu Office de Tourisme n'effectuait alors qu'une mission d'accueil durant ces deux mois de la période estivale.

Le 7 Décembre 1992, le syndicat d'initiative est classé office de tourisme une étoile.

Il offre alors un service toute l'année, ce qui va lui permettre d'être classé OTSI deux étoiles par un arrêté en date du 17 Juin 1993.

Mois	Hébergement		Loisirs		Renseignements pratiques		Total		Groupes	Parts des Etrangers
	93	94	93	94	93	94	93	94	94	94
Janvier à Avril	50	52	22	163	123	106	195	321	1	6
Mai	33	17	20	91	88	16	141	124	3	8
Juin	16	10	63	113	44	12	123	135	1	13
Juillet	40	22	222	243	52	36	314	301	5	93
Août	39	57	351	466	69	58	459	581	0	69
Septembre	15	8	41	168	15	14	71	190	2	19
Total	193	166	719	1244	391	242	1303	1652	12	208 soit 13 %



Documentation

Nous jouons un rôle de plus en plus important pour diffuser les dépliants avec l'Office de Tourisme de SANXAY, en liaison départementale des OTSI (rue Carnot) et nos points d'information et des distribution de dépliants suivants : musée du vitrail, la poste à Celle-L'Evescault, Cloué, Coulombiers et Lusignan. Nous sommes relayés dans cette information par les mairies, les hôtels, les gîtes et chambres d'hôtes, les commerçants...

Nous avons distribué :

- 3000 dépliants multiples pour le département de la Vienne,
- 2400 dépliants spécifiques au pays mélusin,
- 2000 dépliants autres.

Nous avons assuré un service vente de billets Futuroscope durant l'été 94.

BILAN DE L'ETE 1994

Activités de l'Office de Tourisme

Nous avons accueilli de Janvier à Août, 2289 personnes et répondu à 1652 demandes de renseignements.

La clientèle étrangère représente 13% de nos demandes.

En Juillet comme en Août, la progression de fréquentation provient de la clientèle française.

Il y a une stabilité des clientèles étrangères.

En Août, nous avons remarqué, une légère progression de la clientèle espagnole qui vient visiter le Futuroscope.

UN NOUVEAU SERVICE : LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

A la suite d'une démarche conjointe du club des Aînés Ruraux et de la commune de Saint-Sauvant, la Communauté de Communes a organisé le 30 Juin dernier une réunion d'information sur le thème du portage de repas à domicile pour les personnes de plus de 60 ans.

En présence de l'ensemble des élus, des représentants des personnes âgées, les services de la Mutualité Sociale Agricole ont exposé le con-

tenu du service offert. Il s'agit de livrer des repas froids composés d'un potage, d'un hors-d'oeuvre, d'une viande ou d'un poisson avec légumes, d'une portion de fromage, d'un dessert et de pain, tout cela pour la somme de 38 Francs. L'ensemble des personnes âgées de plus de 60 ans recensées par les

communes ont reçu courant Septembre un questionnaire. Sur la base des réponses obtenues, la M.S.A. et l'association "Présence Verte Service" ont lancé le 10 Octobre 1994 la première distribution de repas.

Le premier mois d'activité permet de présenter les résultats suivants :

Périodes	nbre de repas	nbre de personnes	moyenne de repas p/personne
semaine de 10/10/94 au 16/10/94	93	27	3,44
semaine du 17/10/94 au 23/10/94	86	24	3,58
semaine du 24/10/94 au 30/10/94	83	23	3,61
semaine du 31/10/94 au 06/11/94	83	23	3,61
Total	345		

Ces 23 personnes se répartissent par commune comme suit :

Coulombiers : 4 - Jazeneuil : 3 - Lusignan : 7 - Rouillé : 5 - Saint-Sauvant : 4

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler "Présence Verte Service" au 49.44.59.99 ■

Le Pays Mélusin : Mémento de l'Intercommunauté

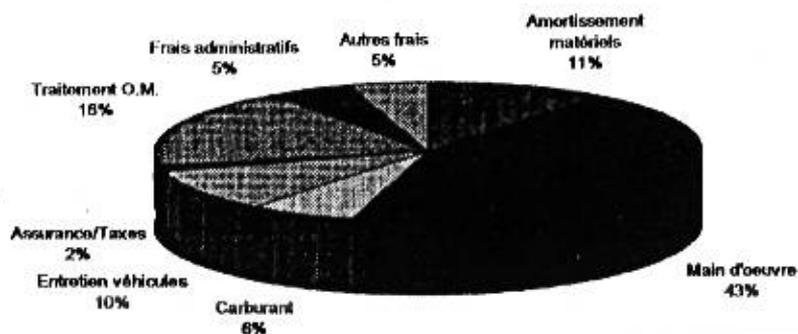
Communauté de Communes
Président : Lionel HUGUET
- Administration générale, développement économique et accueil des entreprises Jacky Michaud, chargé de mission place du 8 mai 1945, mairie 86600 Lusignan Tél. : 49 43 31 94
- Développement du Tourisme Annie Cornuau, animatrice Tourisme et Culture Tél. : 49 43 31 94 ou 49 43 61 21
- Services techniques, collecte des ordures ménagères, services aux communes Joël Texier, chef de garage route de Vivonne, 86600 Lusignan Tél. : 49 43 60 13
- Déchetterie cantonale ouverte les lundi, mercredi et samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h route de Vivonne, 86600 Lusignan Tél. : 49 43 60 13

Office de Tourisme
Président : Pierre GUY
- Renseignements/Accueil - Vente de billets Futuroscope - Visites découvertes Centre André Léo, 86600 Lusignan Tél. : 49 43 61 21/Fax : 43 43 75 64 Annie Cornuau, animatrice et directrice du personnel Maria Sol Griffier, secrétaire/hôtesse Nathalie Grivot, secrétaire/hôtesse les matins du mardi au samedi de 10h à 12h les après-midis du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30 également samedi et dimanche de 15h à 18h (été seulement)
- SNCF billetterie Centre André Léo 86600 Lusignan Tél. : 49 43 61 21 les matins du mardi au samedi de 10h à 12h les après-midis du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30

A QUOI SERT LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ?

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçu par les communes, s'est élevé en 1993 à 1.398.476 Francs.

Cette somme a servi au financement des postes de dépenses suivants :



(Source : Communauté de Communes)

A compter du 1er Janvier 1995, le taux de la taxe d'enlèvement des O.M. sera fixé par le Conseil de la Communauté de Communes et son produit sera perçu directement par cette dernière.



Volume des Déchets Collectés en 1994

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembr	octobre	novembre	décembre	moy. mens.	total 1994
ACTIVITES DECHETTERIE														
nbre de passages	493	479	675	519	581	531	745	818	817	737	604	588	612,08	7 345,00
dont artisans	49	34	43	7	0	0	0	0	0	0	0	0	11,08	133,00
dont particuliers	444	445	632	512	581	531	745	818	817	737	604	588	601,00	7 212,00
DECHETS COLLECTES														
papiers (en tonnes)	7,280	-	5,850	-	7,51	-	5,180	7,390		8,000		6,700	3,81	45,71
cartons (en tonnes)	3,500	3,150	3,890	1,88	4,8	2,58	1,420	2,140		2,500	2,810		2,38	28,27
ferrailles (en tonnes)	7,940	11,770	7,120	20,18	10,08	7,3	11,180	19,180	11,300	13,800	8,860	8,780	11,52	138,28
verre (en tonnes)	25,750	24,450	12,000	23,1	23,1	25,3	47,790	24,350	27,950	24,100	28,400	22,250	25,71	308,54
gravats (en tonnes)	13,580	13,780	24,890	28,38	22,42	27,38	24,470	33,240	24,780	17,900	13,820	12,880	21,54	258,44
saleté (en tonnes)			0,708				0,800						0,13	1,51
batteries (en tonnes)								3,820					0,30	3,82
huile (en litres)	450	483	321			1100	270	489	238	378	654	138	374,82	4 488,00
TONNAGE DECHETTERIE RECYCLE + huile (en litres)	44,470	38,370	28,388	44,860	45,290	35,180	68,370	53,080	38,250	46,400	40,870	37,730	43,53	522,32
TONNAGE DECHETTERIE MIS EN DECHARGE	13,58	13,78	24,89	28,38	22,42	27,38	24,47	33,24	24,78	17,90	13,82	12,88	21,54	258,44
COLLECTE TRADITIONNELLE DES ORDURES MENAGERES														
Total mis en décharge														
tonnage men	189,78	178,52	223,8	181,52	215,7	230,8	226,88	280,38	244,32	220,42	195,38	221,88	213,88	2 587,78
nombre de liv	24	27	33	28	28	31	28	32	30	30	27	28	28,00	348,00
TOTAL GENERAL MIS EN DECHARGE (déchetterie + collecte traditionnelle)	183,34	192,30	248,49	210,88	238,12	257,98	250,15	293,80	289,08	238,32	209,20	234,74	236,52	2 826,20
Part déchets recyclés (1) déchets mis en décharge	24,28%	20,47%	11,82%	21,32%	19,02%	13,64%	26,63%	18,07%	14,59%	18,47%	18,54%	18,07%	18,48%	

(1) hors déchets verts qui sont incinérés

□ INFORMATIONS SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

CONSEILS PRATIQUES

Depuis le 1er Décembre 1993, vous avez à votre disposition la déchetterie cantonale pour vous débarrasser des verres, papiers, cartons, ferrailles, textiles, déchets verts, gravats, huiles de vidange, batteries, piles.

Située à Lusignan, route de Vivonne, la déchetterie est ouverte le lundi, mercredi et samedi de 8H30 à 12H30 et de 14H00 à 18H00.

Ce service complète la collecte des ordures ménagères au porte à porte qui nous vous le rappelons ne concerne que *les ordures ménagères à l'exclusion des emballages et matières récupérables.*

Si des tolérances sont accordées pour le papier et le carton, il n'en est pas de même pour le verre puisque des bacs "spécial verre" sont installés dans les bourgs à proximité de votre domicile.

Les employés du service de collecte ont la consigne de ne pas ramasser les sacs contenant du verre.

La collecte des matières recyclables est un acte de civisme qui permet de :

- ◆ réutiliser le verre, le carton, le papier et la ferraille dans un nouveau processus de fabrication,
- ◆ d'éviter que des matières dangereuses (huile, batteries, piles) polluent votre environnement par une mise en décharge.

En 1993, le canton a pu collecter 235 tonnes de verre soit plus de 22 kg par habitant (moyenne régionale pour 1992 / 10,65 kg).

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU
PAYS MELUSIN**
Mairie de Lusignan
86600
☎ 49.43.31.94

Enfin nous vous donnons les conseils suivants pour :

☞ **le verre** : les conteneurs peuvent recevoir les bouteilles, les flacons, les pots et bocaux EN VERRE, par contre sont exclus les capsules et bouchons, les ampoules électriques, la vaisselle en faïence et surtout les verres plats (vitres), les cailloux et le métal. Ces matières interdites sont pour les verriers des impuretés qui ne peuvent être triées. En cas de présence, le verre est rejeté par l'entreprise de

recyclage et est mis en décharge !
☞ **déchets végétaux** : si vous n'avez pas la possibilité de vous rendre à la déchetterie, réservez un coin de votre jardin pour les déposer et faire du compost.

☞ **respectez les règles élémentaires d'hygiène** en ne jetant JAMAIS vos déchets en vrac dans les bacs, ceci pour votre propre bien-être (odeurs, microbes, parasites...) et pour celui des employés chargés du ramassage des ordures. Utilisez des sacs que vous aurez pris soin de fermer.

☞ **ne déposez jamais de sacs au pied des bacs.** S'il est plein, patientez jusqu'au prochain passage. Vous éviterez ainsi que les chiens et les chats déchirent les sacs et répandent les déchets sur la chaussée. ■

Chacun de nous est concerné par la collecte et l'élimination des ordures ménagères. Aujourd'hui et plus encore demain, les conditions de mise en décharge sont et seront de plus en plus strictes.

La loi du 13 Juillet 1992, prévoit "qu'à compter du 1er Juillet 2002, les installations d'élimination des déchets par stockage (mise en décharge) ne seront plus autorisées à accueillir que les déchets ultimes" (article 2.1), c'est à dire ceux qui ne peuvent être recyclés. Enfin il faut savoir que l'incinération des déchets revient entre 3 et 4 fois plus cher qu'une mise en décharge et que dans un délai de 2 à 3 ans la plupart des collectivités seront contraintes d'adopter cette solution, à moins qu'une alternative soit proposée.

Il est donc de l'intérêt de chacun de diminuer le volume des déchets pour éviter une augmentation importante du coût du service de collecte des ordures ménagères.

□ L'ECOLE PRIMAIRE

L'école est un lieu de vie. Celle de notre commune vit bien, avec, chaque année, le départ de ses grands, l'arrivée des petits et les maîtres nouveaux. Tout le monde trouve son équilibre à la rentrée.

Équilibré aussi l'effectif qui, cette année, malgré un départ important de neuf enfants en 6ème, compte 59 élèves.

Il se répartit ainsi :

□ Maternelle

Petite section 2 et 3 ans : **15**
Moyenne section 4 ans : **8**
Grande section 5 ans : **5**

□ Élémentaire

Cours préparatoire : **8**
Cours élémentaire 1 : **7**
Cours élémentaire 2 : **5**
Cours moyen 1 : **3**
Cours moyen 2 : **8**

□ Enseignants

Classe maternelle (petite et moyenne sections) :
Mme NOWAK Catherine

ASEM :

Melle TAVEAU Christine

Grande section, CP, CE1 :

Mme GAULT Marthe
(également directrice de l'école)

CE2, CM1, CM2

Mme SALAUN Valérie
(en congé parental pour l'année, remplacée par Mme GODET Michèle)

Aujourd'hui, on peut dire que la réfection des locaux commencée avec la création de la maternelle et l'aménagement de l'environnement sont terminés. Nous avons une école propre, confortable, fonctionnelle, gaie qui s'enrichit en matériel d'année en année.

Pour cela, je remercie aussi l'APE toujours prête à nous aider dans nos projets.

Ceux-ci ont été de différentes sortes l'année dernière. Pour les CE2, CM1, CM2, le plus important fut une classe

de mer d'une semaine à l'île d'Oléron d'où les enfants sont revenus enchantés et ... aérés ! Les maternelles, CP, CE1, ont été séduits en Juin par la ferme équestre de Romagne ce qui a conduit les maîtres à répéter l'expérience en Octobre pour une durée de deux jours.

L'enthousiasme n'ayant pas été altéré par les vacances et le beau temps aidant, il a été sans faille pour nourrir les lapins, la basse-cour, les vaches, l'âne, les chèvres, kiki et bien sûr les poneys. Ceux-ci ont été au centre des activités pendant les deux jours. On a appris à les nourrir, les soigner, les monter, les atteler, les respecter au cours de reprises en manège, de promenades en chariot, en sulky ou montées.

En Décembre, les enfants ont pu assister à deux spectacles de grande qualité à Poitiers : "**Les sorcières**" théâtre pour les plus jeunes et "**Jim, Jack, Jokes**", comédie musicale pour les grands (organisés avec l'école de Curzay pour diminuer les frais et toucher le maximum d'enfants).

D'autres projets vont se concrétiser prochainement pour permettre la découverte de nouveaux domaines et ajouter d'autres expériences à celles déjà vécues.

Enfin, je voudrais féliciter nos précédents CM2 qui, ensemble, ont obtenu la meilleure moyenne du canton aux tests de 6ème du collège de Lusignan. ■

La Directrice
Marthe GAULT

CANTINE SCOLAIRE

MATERNELLE
9 Frs

Une carte de 16 repas s'achète préalablement à la prise des repas

PRIMAIRE
12 Frs

soit 144 Frs (maternelle) ou 192 Frs (primaire).

(service géré par l'association des Parents d'Elèves)

GARDERIE SCOLAIRE

Les enfants y sont accueillis le matin à partir de 7H40 et le soir jusqu'à 18H00.

Les tarifs pour l'année 1994-1995 sont les suivants :

	MATIN		SOIR	
	- 1/2H	+ 1/2H	- 1/2H	+ 1/2H
Jusqu'à 10 jours par mois	4 Frs/j	8 Frs/j	4 Frs/j	8 Frs/j
11 jours et plus par mois	FM 42 Frs	FM 83 Frs	FM 42 Frs	FM 83 Frs

F.M. : Forfait mensuel.

(service géré par l'association des Parents d'Elèves)

RAMASSAGE SCOLAIRE

Un service de ramassage scolaire est disponible pour les écoles des écarts de la commune aux tarifs suivants pour l'année scolaire 1994-1995

1er enfant 2,90 Frs par jour
2ème enfant 4,70 Frs par jour
3ème enfant et plus 5,70 Frs par jour

(service géré par la commune)

En Fonctionnement :

- Art. 640 - 701 (Container OM) + 6.200 Frs
- Art. 671 (Intérêts) + 1.210 Frs
- Art. 6314 (Entretien du matériel) - 5.000 Frs
- Art. 660 (Fêtes et cérémonies) - 2.410 Frs

Le Maire donne lecture du rapport des services vétérinaires de la DDAF concernant l'inspection des locaux de restauration scolaire. ■

Séance du 21 Décembre

Travaux emplacement

gens du voyage :

Après ouverture des plis, le Conseil attribue les travaux aux entreprises les moins disantes :

- **BRICAUD (Vivonne)**
(Lot terrassement)

..... 118.400 Frs TTC

- **SARL GAILLARD (Jazeneuil)**
(Lot cloture) 29.000 Frs TTC

- **SARL GAILLARD (Jazeneuil)**
(Lot tous corps d'état Bâtiment)

..... 58.960 Frs TTC

Le Conseil retient Monsieur **LEBRUN Jean-Claude** comme architecte responsable de la construction du bâtiment.

Le Conseil accepte de signer une convention avec France Télécom réglant les conditions de réalisation et la participation financière de chacune des parties ainsi que celle du Département pour la dissimulation des lignes téléphoniques.

Montant total des travaux : 169.302 Frs réparti par tiers.

Le Conseil demande à ce que le Département étudie la possibilité d'une signalisation horizontale des CD 94 de Lusignan à Jazeneuil et CD 95 de Coulombiers à Jazeneuil.

Le Conseil accepte d'accorder une sortie sur le Pinacle à Monsieur et Madame **BEAUCHAMP Gustave** pour desservir leur parcelle cadastrée G 876.

Le Maire informe le Conseil des discussions en cours afin de faire évoluer les missions complémentaires PAIO ET MIF en place depuis quelques années sur les cantons de Vouillé et Lusignan. Dans un but de simplification et en raison de nombreux engagements de la Région et de la Délégation Régionale à la Forma-

tion Professionnelle, se mettrait en place un Espace Rural Emploi Solidarité sur les trois cantons Vouillé, Lusignan et Vivonne.

Le Maire informe le Conseil qu'il a obtenu une augmentation du loyer du bureau et du logement de la Poste. Celui-ci passerait à 5.000 Frs par an. Le Conseil accepte cette augmentation.

Le Conseil décide de reconduire pour un an, jusqu'au 31

Décembre 1995, les mesures d'accompagnement de l'OPAH mises en place pendant les trois dernières années, à savoir :

♦ Aide aux ravalements des façades et à la désinsectisation des maisons.

Le Maire informe le Conseil que l'Association Foncière Jazeneuil/Curzay Sur Vonne serait favorable à la rétrocession de ses chemins aux communes respectives. ■

□ CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Au cours de ses séances, le Conseil d'Administration a donné son avis sur :

- ♦ 10 dossiers d'aide médicale gratuite.
- ♦ 2 dossiers d'aide médicale hospitalière.
- ♦ 2 dossiers d'aide ménagère.
- ♦ 1 dossier d'allocation compensatrice.
- ♦ 1 demande d'aide aux voyages scolaires
- ♦ 2 demandes d'aides financières

AUTRES ACTIVITES DU CCAS

Le CCAS assure la distribution de denrées alimentaires provenant de la banque alimentaire pour les foyers en difficulté. Cette distribution a lieu une fois par mois environ.

Des livres ou des albums photos ont été offerts à l'occasion de la naissance des nouveaux nés de l'année 1994, soit sept bébés a qui l'on souhaité la bienvenue à Jazeneuil et les meilleurs voeux de bonheur aux parents.

Rencontre-débat autour d'un sujet "l'eau et la pêche" animé par le captivant Docteur **BOUCHERONDE**.

Un rendez-vous attendu de tous nos aînés, le samedi 26 Novembre 1994 avec le repas qui leur est traditionnellement servi. Cette année, une animation théâtrale avec l'association d'OI Tait d'Aut Fé leur a permis de se divertir avec "une jhornaïe à la pêche". Merci aux cuisinières et aux serveuses pour leurs talents. ■

Repas du 26 Novembre 1994

...Menu...

Apéritif



Potage de légumes Assiette Nordique



Canard en Jardinière Salade



Plateau de fromages



Mille feuilles Clémentine



Galette Pottevine Café - Liqueur

... Un nouveau service ...

Un service de repas à domicile est à la disposition des personnes âgées de plus de 60 ans au prix de 38 Frs.

RAIMBAULT et de Monsieur Cyril JAMONEAU.

Le Conseil accepte le devis de la SARL GAILLARD pour la réfection de la toiture de la Sacristie pour la somme de 11.810 Frs.

Le Maire rend compte de la récente visite de l'église par Messieurs JEANNEAU, architecte en chef des Monuments Historiques, RIEU, Directeur Régional des Affaires Culturelles et GONNELLE, architecte des Bâtiments de France.

Il serait nécessaire d'envisager la restauration de la couverture en Lauzes du transept sud ainsi que la restauration du remplage de la façade ouest.

Le Maire informe le Conseil qu'un nouveau Receveur est nommé à la Poste : Monsieur Daniel LEROY et qu'il serait judicieux de remettre le logement en état après sa détérioration par le traitement anti-termites.

Le devis de rénovation papiers peints et peinture de l'EURL GENDRON s'élève à la somme de 13.332 Frs TTC.

Le bail du Presbytère est reconduit.

Le Maire rend compte du résultat de la consultation des entreprises pour la rénovation du local annexe de la Mairie.

Le Conseil retient les entreprises suivantes :

- **SARL GAILLARD**
(Lot gros oeuvre)

..... 46.505 Frs TTC
(Lot couverture)

..... 13.884 Frs TTC

- **SARL GC ELECTRICITE**
(Lot électricité)

..... 3.641 Frs TTC

- **CARRAT Jean-Claude**
(Lot charpente) ... 12.413 Frs TTC

(Lot menuiserie) 6.523 Frs TTC

(Lot peinture) 2.723 Frs TTC

Les honoraires de l'architecte Monsieur Jean-Claude LEBRUN

sont estimés à la somme de 8.569 Frs TTC.

Le Conseil accepte de piéger les eaux pluviales venant du chemin rural desservant le village de Puy-Godet afin d'éviter leur écoulement dans la cour de Monsieur Rémy BELLIN.

Le Maire fait part au Conseil des différentes actions menées par Monsieur ROBERT de Saint-Victor pour faire baisser la cote

du deservoir du bourg de 30 cm minimum par rapport à sa cote actuelle.

Actions menées par Monsieur ROBERT de SAINT-VICTOR :
Le maire signale que lors d'une réunion contradictoire, Monsieur ROBERT de SAINT-VICTOR, acceptait, un arasement de 25 cm au lieu de 30 cm initialement demandé. Monsieur de SAINT-VICTOR ne prenant pas en considération la proposition du Conseil de dégrader de 15 cm, ainsi que la proposition du Maire et de la DDA, de poser des clapets anti-retour sur la sortie de la source, le Conseil décide de se tenir à la décision prise en délibération du 24 Mai 1994.

Devant le vif succès de l'animation d'été proposée par la NAAJA, le Conseil décide d'allouer une subvention supplémentaire de 2.950 Frs à cette association.

Le Maire informe l'assemblée qu'un important projet est en cours de négociation avec la DDE pour l'implantation de son usine d'émulsion et de fabrication de produits bitumeux sur la ZAE de la Pazioterie.

L'Agence Technique Départementale fait savoir qu'elle ne pourra plus pratiquer sa mission de maîtrise d'oeuvre sur les projets communaux soumis à permis de construire.

Le Maire communique le rapport de visite de la station de lagunage effectué par la DDASS. Les rejets sont de bonne qualité et sont sans effet sur la Vonne. ■

Séance du 17 Octobre

Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Jean MORISSON, conseiller municipal, l'informant de sa décision de démissionner du Conseil Municipal.

Le Conseil accepte les travaux supplémentaires nécessaires pour mener à bien la rénovation de l'immeuble du centre bourg.

- **Pose de canalisations supplémentaires par l'entreprise BELLIN**

..... 19.569 Frs TTC

- **Revêtement des cours et accès par l'entreprise BELLIN**

..... 65.691 Frs TTC

- **Dégazage de l'ancienne cuve à essence par l'entreprise SANITRA FOURRIER**

..... 5.147 Frs TTC

- **Mise en place d'un coffret pour compteur électrique par la RSIEDV**
..... 688 Frs TTC

- **Traitement insecticide par épandage sur les sols par la société SUBLIMM** 1.423 Frs TTC

Le Conseil examine les propositions faites pour l'organisation de la semaine scolaire. Le Conseil laisse l'initiative du choix aux instituteurs et aux parents d'élèves.

Le Maire informe le Conseil du refus de la commune de Rouillé de participer à la réfection du chemin rural des Lambertières, mitoyen entre les deux communes.

Le Maire informe le Conseil des travaux supplémentaires à faire dans la cuisine de la Poste après le départ de l'ancien postier. Le devis de 6.198 Frs TTC de l'EURL GENDRON est accepté.

Le Conseil accepte de poser du carrelage sur le sol des WC et de l'abri bus du centre bourg ainsi que de la faïence sur les murs des WC pour la somme supplémentaire de 7.786 Frs TTC.

Le Conseil Municipal adopte l'idée de mettre en oeuvre un plan de la zone proposée au remembrement et d'y faire apparaître avec des couleurs différentes, chaque exploitation et son parcellaire.

Le Conseil fixe à deux francs l'unité, le prix de la photocopie de reproduction de documents administratifs aux particuliers qui en font la demande.

Décisions modificatives : Le Conseil propose de réaliser les virements de crédits suivants :

En Investissement :

- Art. 232 - Prog 65 (Sanitaires Ecoles)

..... + 1.150 Frs

- Art. 232 - Prog 48 (Epicerie)

..... + 100.000 Frs

- Art. 165 - Prog 58 (Opérations non affectées)

..... + 2.230 Frs

- Art. 26 - Prog 58 (Opérations non affectées)

..... + 7.505 Frs

- Art. 233 - Prog 66 (Aménagement abords de la salle des fêtes)

..... - 71.000 Frs

- Art. 233 - Prog 60 (Terrain gens du voyage)

..... - 32.000 Frs

- Art. 233 - Prog 52 (Voirie diverse)

..... - 4.185 Frs

- Art. 210 - Prog 69 (Acquisitions foncières)

..... - 3.700 Frs

6,58% à compter du mois de Mai 1994.

Un contrat Emploi Solidarité a été signé en faveur de Cyril JAMONEAU pour six mois à compter du 1er Mai 1994, la prise en charge du salaire est de 65% par l'état.

Il est rappelé les discussions en cours avec la NAAJA concernant la mise en place des projets PLAS et PLAJ pour les jeunes.

Le Conseil accepte de participer financièrement à ces projets à hauteur de 3.550 Frs pour le financement de cinq VTT adultes évalués à 6.500 Frs TTC et d'autre part à hauteur de 2.000 Frs pour l'animation et les activités jeunes. Le Conseil accepte également d'aider l'APE pour financer deux VTT enfants à hauteur de 1.790 Frs TTC.

Une convention sera établie entre la NAAJA, l'APE, le Centre de Vie Rural du Logis de la Cour et la Commune pour l'utilisation de ces matériels.

Le Conseil accepte de compléter l'aménagement pour le fleurissement du Pont par l'achat de 13 jardinières supplémentaires au prix de 243 Frs HT l'unité auprès des établissements SIMONNEAU.

Il est également convenu d'installer l'arrosage au goutte à goutte de ces jardinières.

Le Conseil décide de faire l'acquisition de panneaux indicateurs : Trois panneaux directionnels pour les villages des Touches, de la Nadauderie, du Chataignier et des Amillères, de panneaux "chute de pierres et accotements dangereux" pour le VC n°2, route de Curzay.

Le Maire lit devant le Conseil, une lettre recommandée de M. et Mme ROBERT de Saint-Victor qui contestent le bien fondé de la construction du déversoir du pont.

Le Conseil décide de reconduire les animations habituelles proposées lors de la fête des 14 et 15 Août prochains. La commune prendra en charge le financement du feu d'artifice ainsi que l'organisation du bal populaire.

Monsieur MARECHAL Jean-Louis présente la demande faite par Monsieur TRINEL Fernand concernant l'écoulement des

eaux pluviales provenant de la voirie sur sa propriété.

Le Conseil propose que ces eaux soient canalisées par un busage pour éviter des désagréments à Monsieur TRINEL.

Séance du 4 Juillet

Le Maire informe le Conseil que compte-tenu de la vétusté du bâtiment en rénovation au centre bourg, des travaux supplémentaires entraînant des plus-values sont à prévoir :

- **Lot gros oeuvre pour agrandir une ouverture intérieure**

..... 17.301 Frs HT

- **Lot désinsectisation pour traiter des linteaux invisibles ...**

..... 2.208 Frs HT

Le Conseil accepte ces travaux supplémentaires.

Le Maire donne le résultat de la consultation des entreprises concernant la réfection des sanitaires et la construction d'un abri bus au centre bourg. Les entreprises suivantes sont retenues :

- **SARL GAILLARD**

(lot maçonnerie) .. 64.583 Frs TTC
(lot couverture) 12.374 Frs TTC

- **GARRAT Jean-Claude**

(lot charpente - menuiserie)
..... 7.567 Frs TTC

- **SARL G.C.ELECTRICITE**

(lot électricité) 5.900 Frs TTC

- **Ets MIMAUT Frères**

(lot plomberie - sanitaire)
..... 8.159 Frs TTC

- **EURL GENDRON**

(lot peinture) 2.710 Frs TTC

Il est également prévu d'enterrer la borne à incendie pour 11.860 Frs TTC.

Le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 26.915 Frs a été accordée à la commune au titre de la DGE pour l'aménagement d'une annexe de la mairie. Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation d'entreprises pour marchés négociés.

Le Conseil accepte les devis demandés par la commission des bâtiments : Fourniture et pose d'une porte double vantaux en PVC blanc pour l'entrée de la cantine : 10.081 Frs TTC.

Fourniture et pose d'une fenêtre double vantaux en bois à la Sacristie : 4.020 Frs TTC. Ces travaux sont confiés à l'Entreprise

GARRAT Jean-Claude.

Les frais du CES Jean Monnet n'entrant pas dans la compétence de la communauté de communes (Sanxay étant rattachée au CES DE Ménigoute) le Conseil accepte la proposition de convention fixant la participation de la commune à 4.523 Frs pour les travaux d'investissement et à 4.039 Frs pour les charges de fonctionnement.

Le Conseil est tout à fait favorable à ce que l'association Présence Verte Services, filiale de la MSA propose ses services de portage de repas à domicile à l'adresse des personnes de plus de 65 ans, des personnes handicapées ou sortant d'hospitalisation.

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur ROBERT de Saint-Victor dans laquelle celui-ci rejette la proposition de compromis, d'abaisser le niveau du seuil du barrage de 15 cm faite par le Conseil.

Le Conseil examine la demande de M. et Mme BEAUCHAMP Gustave d'acquiescer deux droits de passage pour desservir leur propriété du Pinnacle qu'ils désirent partager en quatre lots.

Le Conseil accepte de rencontrer sur leur demande certains membres de l'association contre le remembrement.

Le Maire informe le Conseil que les VTT prévus dans les projets PLAJ ET PLAS ont été achetés auprès des Etablissements BAULOUET et Fils à Lusignan pour la somme totale de 8.265 Frs TTC. Le parc se compose de trois VTT hommes, deux VTT femmes et deux VTT enfants. Ils sont déposés au Logis de la Cour où ils sont destinés à la location aux tarifs de :

- 80 Frs la journée

- 50 Frs le demi-journée

après versement d'une caution de 700 Frs.

Les membres de l'association APE et NAAJA bénéficieront de tarifs préférentiels : 50 Frs la journée, 30 Frs la demi-journée. ■

Séance du 13 Septembre

Le Conseil demande la reconduction des CES de Sophie

Le Maire communique les devis concernant la désinsectisation de l'immeuble du centre bourg et de la Poste.

Le Conseil retient l'entreprise SUBLIMM pour les tarifs suivants :

- **Epicerie, Logements**
..... **11.537,00 Frs TTC**
- **Garages** **5.470,00 Frs TTC**
- **Logement Bureau de**
Poste **15.123,00 Frs TTC**

Le Conseil décide d'équiper l'aire de jeux de plein air par la pose de panneaux de basket et de poteaux de volley-ball.

Le Conseil décide de porter la redevance d'assainissement à 2,50 Frs le mètre cube pour l'année 1994. D'autre part, le Conseil décide de mettre en place un terme fixe de 100 Frs par raccordement au réseau d'assainissement à partir de 1994.

D'autre part, le Conseil décide de demander une dérogation à Monsieur le Préfet afin de pouvoir abonder la section de fonctionnement du budget du service d'assainissement d'une somme de 20.570 Frs prise sur la section de fonctionnement du budget de la commune, à la seule fin d'équilibrer le budget d'assainissement sans augmenter outre mesure la redevance.

Le budget primitif du service d'assainissement est ensuite voté, il s'équilibre de la manière suivante :

- **85.260 Frs en section d'exploitation.**
- **445.072 Frs en section d'investissement.**

Le Conseil décide d'inscrire la somme de 76.000 Frs à l'article 7050 du budget : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil vote le taux des taxes locales. Considérant que la communauté de communes prend en charge, au travers de sa fiscalité propre, la participation aux charges intercommunales, le Conseil Municipal décide de réduire en conséquence le taux des quatre taxes en proportion de celles fixées par la communauté de communes.

Les taux sont fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : **8,70**
- Foncier Bâti : **9,97**
- Foncier Non Bâti : **24,53**
- Taxe Professionnelle : **10,08**

Le Conseil vote ensuite le

budget primitif de la commune.

Le conseil charge ensuite Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de crédits PLA pour la construction de pavillons HLM sur le terrain récemment acquis, route de Curzay.

Le Maire informe le Conseil du projet relatif à des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques au centre bourg afin de mettre en valeur l'église.

Le Conseil charge le Maire de procéder à la recherche d'une personne pour un contrat emploi solidarité.

Le Maire donne lecture du rapport établi par la DDAF de la réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier du 1er Mars 1994. ■

Séance du 17 Mai

Le Conseil étudie l'ensemble des dossiers de demandes de subvention concernant l'aménagement de l'aire de passage pour gens du voyage.

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

- **Montant des travaux**
..... **204.668 Frs TTC**
- **Subvention Conseil Général** .
..... **17.640 Frs**
- **Subvention Etat** .. **60.399 Frs**
- **Subvention FAS** **80.000 Frs**
- **Participation de la commune**
..... **46.629 Frs**

Le Maire détaille devant le Conseil, le projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

En ce qui concerne les lignes électriques, le montant des travaux est chiffré à 916.000 Frs, financé de la manière suivante :

- **50% pris en charge par le FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification), soit** **458.000 Frs**
- **20% pris en charge par la RSIEDV, soit** **183.000 Frs**
- **14,3% à la charge de la commune, soit** **131.000 Frs**
- **Récupération de la TVA, soit** **143.800 Frs**

Devant l'importance du projet, la RSIEDV consent un étalement de la participation communale sur deux ans : **soit 50% en 1995 et**

50% en 1996.

L'intégration des lignes, implique la réfection complète de l'éclairage public (suppression des supports) par l'installation de lanternes sur les façades des maisons. Dans le cas du bourg de Jazeneuil, il est absolument impératif de poser des lanternes de style. Le devis de la Régie s'élève à la somme de 97.938 Frs TTC.

En ce qui concerne l'enfouissement des lignes téléphoniques, le montant des travaux s'élève à la somme de 169.303 Frs, financés comme suit :

- **Subvention du Conseil Général** **56.435,00 Frs**
- **Participation France Télécom**
..... **56.435,00 Frs**
- **Participation de la commune**
..... **56.435,00 Frs**

Le Conseil accepte le montage financier du projet.

Le Maire informe le Conseil des subventions obtenues pour l'aménagement du commerce :

- **Conseil Général**
..... **100.000 Frs**
- **Etat par l'intermédiaire du FISAC** **53.000 Frs**

Le Conseil décide de contracter différents prêts auprès de la CRCAM de la Vienne :

♦ 1 prêt PAIR de 90.000 Frs sur dix ans au taux de 7,1% ainsi qu'un prêt GOBTP de 100.000 Frs sur dix ans au taux de 5,65% pour financer l'aménagement de l'épicerie.

♦ 1 prêt PAIR de 60.000 Frs sur quinze ans au taux de 7,3% pour financer la réfection de l'abri bus et sanitaire au centre bourg.

Le Conseil décide d'acheter du matériel pour le restaurant scolaire : un réfrigérateur de 355 litres au prix de 3.410 Frs TTC, une poubelle mobile porte-sacs au prix de 913 Frs TTC.

Le Conseil décide de supprimer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la transférer à la Communauté de Communes.

Le Conseil vote une revalorisation du salaire de Madame DUGLEUX Liliane qui remplace à la cantine et au ménage Béatrice PUULT en congé de longue maladie.

Madame DUGLEUX sera rémunérée sur la base du SMIC majoré de

□ L'ANNEE 1994 AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février

Le compte administratif 1993 est adopté à l'unanimité. En Section de Fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 1.892.272 Frs et les recettes à la somme de 2.235.033 Frs, soit un excédent de 342.760 Frs. En Section d'Investissement, les dépenses se sont élevées à la somme de 763.969 Frs et les recettes à la somme de 807.036 Frs, soit un excédent de 43.067 Frs. La balance générale du compte administratif 1993 se décompose donc de la manière suivante : 2.656.241 Frs en dépenses, 3.042.070 en recettes laissant apparaître un excédent de 385.828 Frs.

Le Maire informe le Conseil que les négociations engagées avec Monsieur Albert DABIN pour l'acquisition de son terrain cadastré C 451 formant îlot sur la Vonne et planté de peupliers en âge d'exploitation, ont abouti dans la fourchette de prix fixée par le Conseil, soit 68.000 Frs hors frais de mutation.

La commune ayant concédé sa maîtrise d'ouvrage à l'OPAC 86 pour l'aménagement d'un local commercial au centre bourg, l'Office a procédé à la dévolution des travaux pour la rénovation générale du bâtiment.

La part de travaux revenant à la commune se décompose comme suit :

- Lot gros oeuvre - Entreprise CONTIVAL 122.000,00 Frs TTC
- Lot charpente - menuiserie - cloisons - isolation - Entreprise DELABALLE 88.918,86 Frs TTC
- Lot couverture - Entreprise EPIN 9.900,30 Frs TTC
- Lot peinture - Entreprise SAFRANIC 8.600,00 Frs TTC
- Lot plomberie - sanitaire - Entreprise PROUST 4.623,41 Frs TTC
- Lot électricité - chauffage - Entreprise MIMAUULT CHAMPION 28.840,71 Frs TTC
- Lot sol mince - Entreprise SAFRANIC 8.600,00 Frs TTC

- Le Cabinet d'architecte CIC de Civray a été retenu pour la maîtrise d'oeuvre pour la somme de 24.766,46 Frs TTC

Le Conseil accepte une augmentation de 2,5% demandée par la société GENET concernant le balayage mécanisé du bourg et des lotissements.

Le prix de l'heure est donc fixé à 405 Frs TTC.

Le Conseil accepte un avenant à la convention signée avec le Conseil Général de la Vienne, relative au ramassage scolaire des écoles primaires et maternelles. L'aide financière allouée par le Département sera désormais forfaitaire et fixée sur la base de 163 jours de ramassage.

Pour 1994, l'aide attribuée à la commune sera de 24.065 Frs.

Le Conseil décide de replanter des peupliers à l'emplacement de ceux qui ont été exploités récemment en face de la grotte aux fées.

Il est rappelé que dans le projet d'aménagement commerce - logements conjoint entre l'OPAC 86 et la commune, il était convenu que la désinsectisation complète de l'immeuble restait à la charge de la commune. Le Conseil décide donc de lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées.

Lecture du rapport de la commission de voirie. Le conseil se dit d'accord avec l'ensemble des travaux proposés par la commission à savoir :

- Travaux de goudronnage aux Touches, à la Nadauderie, aux Quintardières, au Chataignier et 400 mètres linéaires sur le VC n°3 entre le carrefour du Chataignier et le village des Quintardières. Le débarnage des bas côtés des chaussées devant être revêtues sera également réalisé.

Le rapport de la commission des bâtiments est également fait, quelques travaux d'entretien sont envisagés et plus particulièrement, la réfection de la toiture de la sacristie.

Le Conseil prend connaissance de la pré-étude d'aména-

gement foncier. Celui-ci est consultable en mairie aux heures d'ouverture. ■

Séance du 24 Mars

Le Maire informe le Conseil que l'assurance Dommage Ouvrage dont la souscription est obligatoire pour les travaux d'aménagement de l'épicerie sera contractée par l'OPAC 86, Maître d'ouvrage, la commune s'obligeant à en payer sa cote part.

Le Conseil décide de reporter l'aménagement des abords de la salle des fêtes et de ne les réaliser qu'après réalisation des travaux nécessaires sur les bâtiments.

Le Maire informe le Conseil que le moteur du tracteur est usé. La proposition d'échange standard du moteur et de la pompe à injection faite par Christian DELAVAUULT pour 32.302,00 Frs TTC est acceptée.

Le Président de la NAAJA propose que son association assure des animations jeunes par la mise à disposition d'un objetteur de conscience. Le Conseil accepte de financer la prise en charge de l'objetteur de conscience mis à disposition à partir du 15 Juillet 1994, soit une somme de 1.500 Frs.

Dans le cadre du développement touristique, un projet de location de VTT est en train de se construire, conjointement entre l'Entraide Sociale Poitevine, la NAAJA, l'APE. Le Conseil accepte d'étudier une aide au financement des VTT.

Le Maire rappelle au Conseil qu'un contrôle technique sera obligatoire après l'aménagement du commerce en centre bourg. La société AVITEST de Limoges est retenue sur la base d'une mission de type H pour un montant de 3.320 Frs TTC.

Le Conseil décide d'actualiser la convention de maintenance informatique signée avec Vienne Services pour la mettre en conformité avec le site en place. Participation annuelle de la commune : 6.500 Frs.

□ LES EMPRUNTS

La dette en capital au premier Janvier 1994, s'élevait à la somme de 897.065 Frs, en diminution de 50,10% par rapport au premier Janvier 1993 et représentait 1.295 Frs par habitant. L'annuité s'est élevée à la somme de 148.552 Frs se décomposant en 60.852 Frs de remboursement de capital et 87.700 Frs d'intérêts. ■

□ SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT Budget 1994

Section de Fonctionnement

RECETTES			
Libellé	Montant	% du Total	Variation en % 93/94
Redevance d'assainissement	64.100	75,2	+ 78,1
Subvention communale	20.570	24,8	- 242,68
TOTAL	85.260	-	- 0,7
DEPENSES			
Achats non stockés (électricité)	3.000	3,5	0
Entretien et réparation réseau	6.696	7,9	+ 3,0
Charges d'intérêt	36.150	42,4	- 3,9
Dotations aux amortissements	39.414	46,2	+ 1,6
Déficit antérieur	590	0,7	-
TOTAL	85.260	-	- 0,7

Section d'Investissement

Les programmes suivants ont été inscrits en dépense :

- ◆ Opérations non affectées (remboursement capital des emprunts) 28.740 Frs
- ◆ Assainissement divers 6.332 Frs
- ◆ Assainissement La Gaud 410.000 Frs

Ces programmes ont été financés de la manière suivante :

- ◆ Excédent antérieur 58.370 Frs
- ◆ Emprunts 209.578 Frs
- ◆ Subventions Département 137.710 Frs
- ◆ Affectation amortissement 39.414 Frs

Sil'on enlève les 571.130 Frs prélevés pour alimenter la Section d'Investissement, les dépenses prévues à la Section de Fonctionnement du budget de la commune s'élèvent à la somme de 1.825.653 Frs, en augmentation de 9,6% par rapport à 1993. Ce pourcentage semble important mais il faut le mettre en re-

gard avec le tableau des Dépenses de Fonctionnement.

Nous remarquons que les dépenses ont très bien été maîtrisées, exception faite du chapitre Travaux et Services Extérieurs, en augmentation de 92,3%.

Ceci s'explique par le transfert de la Section d'Investis-

sement vers la Section de Fonctionnement des travaux d'entretien courant de la voirie qui doivent être obligatoirement financés à ce chapitre.

La somme budgétée est passée de 50.000 Frs en 1993 à 178.000 Frs en 1994. ■

En dehors des opérations non affectées (remboursement du capital des emprunts pour 72.350 Frs, les programmes suivants ont été inscrits :

- Acquisition de matériel	50.000 Frs
- Travaux de Bâtiments	71.000 Frs
- Aménagement d'un local commercial	365.000 Frs
- Plateau Activités Loisirs	41.700 Frs
- Travaux de voirie	359.692 Frs
- Chemins ruraux	89.015 Frs
- Aménagement d'un terrain gens du voyage	205.000 Frs
- Aménagement de sanitaires à l'école	59.300 Frs
- Aménagement des abords de la salle des fêtes	100.000 Frs
- Annexe rangement Mairie	110.000 Frs
- Aménagement des sanitaires du Bourg	140.000 Frs
- Acquisition de terrain	104.000 Frs

Ces programmes ont été financés de la façon suivante :

- DGE	83.890 Frs
- Fonds de compensation de la TVA	48.119 Frs
- Subventions du Département	153.083 Frs
- Subventions de l'Etat	105.400 Frs
- Subventions FAS	94.960 Frs
- vente de terrains (lotissement)	47.000 Frs
- Emprunt long terme	412.000 Frs
- Autofinancement	571.130 Frs
- Excédent d'investissement reporté	179.125

□ LES FINANCES COMMUNALES

LES IMPOTS LOCAUX :

(Contributions directes), ont représenté 40% des recettes réelles de fonctionnement de l'année 1994, c'est à dire après soustraction des produits

antérieurs de 1993, s'élevant à la somme de 342.760 Frs.

En raison de l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes du Pays Mélusin, les taux des quatre taxes locales ont été fixés de manière à maintenir

un taux globalisé de chacune des taxes au même niveau que ceux de 1993.

En conséquence, une diminution de 8,9% a été appliquée à chacun des taux de la commune de Jazeneuil. ■

	TAUX	BASES D'IMPOSITION	IMPOTS
◆ Taxe d'Habitation	8,70	1.989.000	173.043
◆ Taxe Foncier Bâti	9,97	1.246.000	124.226
◆ Taxe Foncier Non Bâti	24,53	741.000	181.767
◆ Taxe Professionnelle	10,08	1.798.070	181.245
	-	-	660.281

Le Fonds de Roulement : Nous avons terminé l'année 1993 avec un excédent de 182.438 Frs.

□ BUDGET ET FINANCES

Le budget primitif 1994 de la commune sur proposition de la commission des finances, a été voté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal le 24 Mars.

Globalement, ce budget s'équilibre de la manière suivante : **2.396.783 Frs en Section de Fonctionnement - 1.833.857 Frs en Section**

d'Investissement soit un total de **4.230.640 Frs.**

Ce budget est encore difficilement comparable aux précédents. En effet, depuis le 1er Janvier 1994, nous adhérons à la Communauté de Communes du Pays Mélusin qui est dotée d'une fiscalité locale propre. Certaines charges à caractère intercommunale tel que : (anima-

tion socio-Culturelle, MIF, PAIO, Enseignement de l'Anglais en Primaire, Office de Tourisme) sont directement prises en charge par le budget de la Communauté de Communes. Ceci a soulagé d'autant plus le budget communal, nous permettant de baisser les taux communaux des quatre taxes locales. ■



La Section de Fonctionnement se décompose ainsi :

RECETTES			
Libellé	Montant	% du Total	Variation 93/94
Produit de l'Exploitation	76.000	3,2	+ 10,1
Produits Domaniaux	35.200	1,5	+ 12,8
Produits Financiers	5.669	0,2	- 27,5
Recouvrements et Subventions	395.085	16,5	+ 58,2
Dotation Globale de Fonctionnement	708.144	29,5	+ 2,4
Impôts Indirects	21.200	0,9	0
Contributions Directes	812.725	33,9	- 3,4
Produits Antérieurs	342.760	14,3	+ 6,4
	2.396.783		+ 7,3
DEPENSES			
Denrées et Fournitures	85.964	3,6	- 0,6
Frais de Personnel	756.200	31,6	+ 6,8
Impôts et Taxes	8.500	0,4	0
Travaux et Services Extérieurs	355.499	14,8	+ 92,3
Participations et Contingents	271.395	11,3	- 10,6
Allocations - Subventions	70.795	3,0	- 26,0
Frais de Gestion Générale	182.000	7,6	+ 4,9
Frais Financiers	94.300	3,9	- 7,3
Prélèvements pour dépenses d'Invest.	571.130	23,8	+ 0,3
	2.396.783		+ 7,3

□ ETAT-CIVIL - Année 1994

◆ NAISSANCES

LORIOUX Angèle, Elise
le 17 Janvier

**HAY Alexandre, Jean-Pierre,
Gilles, Olivier**
le 30 Mars

DELAHAYE Christopher, Pascal
le 2 Mai

DELAVault Quentin, Léopold
le 13 Août

DAVID Estelle, Anaïs
le 24 Octobre

MOTILLON Claire
le 10 Novembre

DAVID Céline, Héliène, Colette
le 13 Décembre

◆ MARIAGES

**HUGUET Fabrice
& CARNIER Claire-Lise,**
Les Châtres, le 8 Janvier

**MAZIN Claude, André, Daniel
& RIQUIER Marie-Christine**
La Garenne, le 30 Avril

**FILLATREAU Denis, Daniel, André
& PAPET Anne-Sophie, Brigitte**
Cité la Vigne, le 30 Juillet

**FRAISSINET Marc, François,
Emmanuel
& de CLERCQ Anne-Sophie,
Yvonne, Marie, Radegonde**
Lavau de Breuil, le 31 Décembre

◆ DECES

CHARLES Auguste
le 9 Janvier

ELION Héliène veuve BRAULT
le 24 Janvier

**BOISGROLIER Bertheline
veuve GUIGNARD**
le 10 Février

**FURET Eglantine veuve
SAVARIT**
le 11 Février

BOUTAUD Marcel
le 4 Mars

BOISSEAU Arsène
le 14 Juin

PLAUD Delphin, René
le 10 Août

ZYZNIEWSKI Jean-Paul
le 13 Septembre

POTET Roger, Omer
le 30 Septembre

GAULT Georges, Emile
le 5 Octobre

**CADREAU Yvonne, Marcelline
veuve DELAVault**
le 9 octobre

TEXEREAU Julien
le 23 Octobre

DELAVault Michel, Albert
le 11 Novembre

**QUINTARD Carmen épouse
SIRE**
le 26 Novembre

**KUBICKA Stéphanie veuve
JOUlin**
le 23 Décembre

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

- Par les associations locales :
 - . Grande salle : 1ère réservation gratuite, les suivantes 300 Frs

POUR LES BANQUETS ET REPAS DE NOCES :

- Par les gens de la Commune :
 - . Petite salle 250 Frs
 - . Grande salle 450 Frs
- Par les jeunes de la Commune (- 18 ans) :
 - . Petite salle 150 Frs
 - . Grande salle 240 Frs

(La présence d'une ou plusieurs personnes adultes responsables est exigée).

- Par les personnes et associations extérieures à la commune :
 - . Petite salle 350 Frs
 - . Grande salle 600 Frs

POUR LES VINS D'HONNEUR : 100 Frs

Ces tarifs comprennent l'utilisation de la cuisine, de la vaisselle et des couverts.

A ceux-ci, s'ajoute une somme pour l'utilisation effective du chauffage de 50 Frs, pour la petite salle, et de 140 Frs, pour la grande salle.

S'ajoute également dans tous les cas d'utilisation de la grande salle, une somme pour le nettoyage de 120 Frs.

Pour les entraînements, répétitions des associations locales, l'utilisation est gratuite à condition de n'utiliser le chauffage qu'à bon escient et en cas d'extrême nécessité.

DE LA SONORISATION :

- . Micros seuls 50 Frs
- . Sonorisation complète 150 Frs

CAUTION : Un chèque de caution sera demandé à chaque location pour officialiser celle-ci.

TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL HORS DE LA SALLE DES FETES

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Par les gens de la commune : - Table 5 Frs - Chaise 1 Frs - Vaisselle et couverts par 25 50 Frs | <ul style="list-style-type: none"> - Par les associations et personnes extérieures à la commune : - Table 7Frs - Chaise 2Frs |
|--|---|

☐ QUELQUES ADRESSES ET NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

SERVICE CANTONAL

◆ Gendarmerie de Lusignan	49.43.31.11
◆ Pompiers de Lusignan	18
◆ Communauté de Communes du Pays Mélusin (Ordures Ménagères, Animation Socio-Culturelle, Tourisme) - Mairie de Lusignan	49.43.31.94
◆ Office de Tourisme - Place du Bail - Centre André Léo	49.43.61.21
FAX :	49.43.61.19
◆ Syndicat d'Alimentation en Eau Potable - La Georginière	49.43.30.92
◆ Syndicat de la Vonne - Mairie de Lusignan	49.43.31.94
◆ Trésorerie de Lusignan - 8, rue Carnot	49.43.31.82
◆ Conciliateur (litiges entre particuliers) - Mairie de Lusignan : M. AGUILARD 2ème mardi du mois de 14H00 à 16H00	49.43.31.48

SERVICE SOCIAL-SANTE

◆ Centre Communal d'Action Sociale de Jazeneuil (CCAS) - Mairie	49.53.50.07
◆ Mutualité Sociale Agricole - 37, rue du Touffenet à Poitiers	49.44.55.66
◆ Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 41, rue du Touffenet	49.44.55.66
◆ Caisse d'Allocations Familiales - 41, rue du Touffenet	49.44.55.66
◆ Centre du TOURNIQUET (difficultés de l'adolescence - toxicomanie) 2, rue du Tourniquet - POITIERS	49.88.84.95
◆ Permanences de l'Assistante Sociale : Centre Social, Place du Bail à Lusignan	49.43.75.57
- le mardi de 10H00 à 12H00 pour la M.S.A. (Mme ROUSSEAU)	
- 2ème et 4ème mardi de 11H00 à 12H00 pour le Régime Social (Mme LACHAUD)	
◆ Centre Social - Place de l'Eglise - Rouillé	49.43.99.21
- 1er et 3ème vendredi de 10H00 à 12H00 pour la M.S.A.	
- le lundi de 9H00 à 10H00 pour le Régime Général	
◆ Conseiller en Economie Sociale et Familiale - Place de la Mairie Lusignan (M. REAU)	49.43.39.66
- 1er mardi de chaque mois de 10H00 à 12H00	

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

◆ P.A.I.O. (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) Centre Social - 86190 VOUILLE	49.51.82.75
◆ M.I.F. (Mission d'Information sur les Formations) - Centre André Léo Place du Bail - 86600 LUSIGNAN	49.43.69.20
◆ A.P.P. (Atelier Pédagogique Personnalisé) - La Forêt - 86600 ST-SAUVANT	49.59.71.37

LOGEMENT - URBANISME

◆ Direction Départementale de l'Equipement (DDE) Aide au Logement (ANAH) 5, rue Arthur Ranc à Poitiers	49.55.63.63
◆ Centre d'Information sur l'Habitat (ADIL) 33, rue Edouard Grimaud à Poitiers	49.88.31.93
◆ Régie d'Electricité (RSIEDV) Service Technique : 19, rue Portes Rouges - Vivonne	49.43.41.47
Service Facturation : 4, rue Paul Guillon - Poitiers	49.44.79.00

☐ SOCIETES LOCALES

♦ HISTRA	
Président : Patrice DESVIGNES - Lotissement du Moulin	49.53.54.34
♦ JAZENEUIL FOOTBALL CLUB	
Vice-Président : Gérard DELAVault - Le Bout du Pont	49.53.53.29
♦ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	
Président : Thierry BILLEROT - La Mimaudière	49.43.66.85
♦ DONNEURS DE SANG BENEVOLES (Jazeneuil - Curzay)	
Présidente : Monique BARRE - Villiers à Curzay	49.53.54.78
♦ "OL TAIT D'AUT FE"	
Présidente : Christiane LAURIN - Cité de la Vigne	49.53.57.57
♦ ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE	
Président : Hubert BOBEAU - Le Bourg	49.53.60.49
♦ ANCIENS D'AFRIQUE FRANCAISE DU NORD	
Président : Michel SAVARIT - Le Bourg	49.53.52.69
♦ CLUB DU 3ème AGE	
Président : Hubert BOBEAU - Le Bourg	49.53.60.49
♦ MOTO CLUB JAZENEULLAIS	
Président : Jean-Yves GAULT - Route de Sanxay	49.53.50.79
♦ ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE	
Président : Joseph TEIXEIRA - La Quinterie	49.53.50.73
♦ NOUVELLE ASSOCIATION DES AMIS DE JAZENEUIL	
Président : Jacques THOREAU - Lotissement du Champ de l'Allée - ROUILLE	49.43.94.07
♦ ASSOCIATION CONTRE LE REMEMBREMENT	
Président : Robert PRIoux 8, rue du Petit Sansonnet 86480 ROUILLE	49.43.91.41
♦ USAGERS DE L'ENVIRONNEMENT JAZENEULLAIS	
Président : Georges DELPLANQUE - Le Pinacle	49.53.53.10

☐ SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE

Grande Rue
☎49.53.50.07
FAX : 49.53.38.75

Secrétaire
M. Thierry BILLEROT

Ouvrier d'entretien
de la Voirie
M. Yvon FALLOURD

Agent spécialisé des Ecoles
Maternelles
Melle Christine TAVEAU

Cantine Entretien des Bâtiments

Melle Béatrice PUAULT
(en congé de maladie)
Mme Liliane DUGLEUX
(remplaçante)

Le secrétariat de la Mairie
est ouvert au public
les lundis, mardis, vendredis
de 14H00 à 17H00
et les mercredis, jeudis, samedis
de 9H00 à 12H00

PERMANENCES

Maire
les samedis de 10H00 à 12H00
et sur rendez-vous

Mme Monique de CLERCO
(Aide Sociale)
☎ 49.43.35.80

ECOLE PUBLIQUE

☎49.53.56.24
Directrice
Mme Marthe GAULT

☐ SERVICES

MEDECIN

Docteur Patrice DESVIGNES
Cité du Moulin
☎49.53.54.34

INFIRMIERE

Mme Geneviève POIDEVIN
19, rue d'Auvergne
86600 LUSIGNAN
☎49.43.62.10

PRESSE

Nouvelle République
Céline BOUGEY
Le Bourg : ☎49.53.45.25

Centre Presse
Georges DELPLANQUE
Le Pinnacle : ☎49.53.53.10

LA POSTE

Grande Rue
de 9H00 à 12H00
et de 14H00 à 17H00
samedi de 8H30 à 11H30
☎49.53.57.87

CREDIT AGRICOLE

Points Verts
Café QUITTE au Pinnacle

BIBLIOTHEQUE

les mardis de 16H15 à 17H15
les 1er et 3ème samedis
de 11H00 à 12H00

TAXI

Dominique BOUTIN
La Gaucherie
86470 LA CHAPELLE MONTREUIL
☎49.57.81.12

☐ CULTE

Permanences au Presbytère
les jeudis de 14H30 à 16H00

OFFICES

les jeudis à 16H00
et dimanches à 11H15

□ LA MUNICIPALITE DE JAZENEUIL

MAIRE
Rémy VIERFOND

ADJOINTS
Jacky GAULT
Responsable des Bâtiments

Monique de CLERCQ
Responsable de l'Aide Sociale,
relation avec l'école et les
associations

Jean MARECHAL
Responsable de la Voirie

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX
Rémy DURIVALT, Rémy VUZE,
Roland FRUCHARD, Jean
GAILLARD, Madeleine BALOGÉ,
Guy BRAULT, Geneviève
GABORIT, Jean WAREIN,
Martine DELAVALT

□ LES COMMISSIONS COMMUNALES

◆ **FINANCES - BUDGET**
VIERFOND R., GAULT J., de
CLERCQ M., MARECHAL J.L.,
GABORIT G., VUZE R., WAREIN J.

◆ **BATIMENTS**
GAULT J., GAILLARD J.,
WAREIN J., FALLOURD Y.,
GARRAT J.C., SIRE B.

◆ **URBANISME**
ENVIRONNEMENT - HYGIENE
GAULT J., VIERFOND R., de
CLERCQ M., BALOGÉ M.,
GAILLARD J., FRUCHARD Michèle,
LORPHELIN Michel

◆ **FLEURISSEMENT**
de **CLERCQ M.**, GAULT J.,
BALOGÉ M., DELAVALT M.,
GABORIT G., GAULT G.,
BOBEAU Hubert, MORISSON
Christiane, BEAUCHAMP Marthe
+ les membres du CCAS

◆ **VOIRIE - CHEMINS**
MARECHAL J.L., VIERFOND R.,
GAULT J., DURIVALT R.,
FRUCHARD R., VUZE R.

◆ **ASSAINISSEMENT**
MARECHAL J.L., DURIVALT R.,
FRUCHARD R.,
VUZE R., WAREIN J.

◆ **AGRICULTURE**
VIERFOND R., BALOGÉ M.,
DURIVALT R., FRUCHARD R.,
MARECHAL J.L., VUZE R.,
ROUSSEAU Daniel,
VANDIER Hugues,
le Président du Syndicat Local

◆ **C.C.A.S.**
VIERFOND R., de CLERCQ M.,
BALOGÉ M., BILLEROT M.,
SIRE Yvonne, SIRE Suzanne

◆ **EMPLOYES COMMUNAUX**
VIERFOND R., GAULT J., de
CLERCQ M., MARECHAL J.L.,
BALOGÉ M.

◆ **INFORMATION**
VIERFOND R., GAULT J., de
CLERCQ M., MARECHAL J.L.,
BALOGÉ M., DELAVALT M.,
GABORIT G., BILLEROT Thierry,
FRUCHARD Michèle, SIRE Yvonne

◆ **SOCIO-CULTURELLE**
de **CLERCQ M.**, MARECHAL J.L.,
BALOGÉ M., DELAVALT M.,
GAILLARD J., GABORIT G.,
WAREIN J., Présidents des
Associations

◆ **SIVOM**
Titulaires : VIERFOND R.,
GAULT J.

Suppléants : MARECHAL J.L.,
FRUCHARD R.

◆ **SIAEP**
VIERFOND R., GAULT J.,
DURIVALT R.

◆ **SYNDICAT AMENAGEMENT
DE LA VONNE**
Titulaires : GAULT J.,
de CLERCQ M.
Suppléant : WAREIN J.

◆ **SIMER**
Titulaires : VIERFOND R.,
MARECHAL J.L.
Suppléants : FRUCHARD R.,
VUZE R.

◆ **RSIEDV**
GAILLARD J.

◆ **SYNDICAT D'INITIATIVE
de CLERCQ M.**, GAILLARD J.

◆ **Vienne SERVICES**
VIERFOND R., GAULT J.

◆ **CNAS**
Elus : de CLERCQ M. (titulaire)
GABORIT G. (suppléant)
Personnel : BILLEROT T.
(titulaire)
FALLOURD Y. (suppléant)

□ LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin est le douzième qu'il me soit permis de préparer.

Avant d'écrire ce "Mot du Maire", j'ai pris le temps de feuilleter et de relire les onze numéros précédents. J'avoue avoir éprouver une certaine satisfaction à me replonger dans l'histoire récente de notre commune. J'ai revécu des moments qui m'étaient quelque peu sortis de l'esprit, je me suis remémoré la complexité de tel dossier, les difficultés rencontrées pour faire aboutir tel autre et en fin de compte, j'ai acquis la certitude que tous ces efforts n'ont pas été vains.

Je n'ai pas la prétention de penser que pendant ces douze années, nous ayons pu faire mieux que quiconque.

cependant, les réalisations des deux équipes municipales successives ont été très nombreuses, variées et réussies et satisfont la grande majorité des Jazeneuillais ; Et ce, sans endetter outre mesure la commune et en maintenant l'impôt à un niveau très bas.

L'amélioration de la qualité de la vie passe par la mise à disposition d'équipements, surtout d'équipements de loisirs, mais cela ne suffit pas s'il n'y a pas de structures associatives pour les faire fonctionner. Qu'il me soit permis de remercier sincèrement ceux qui animent avec efficacité, enthousiasme et dévouement les associations de Jazeneuil. Je décernerais cependant un accessit aux membres de la NAAJA pour leur action engagée auprès des jeunes pendant tout l'été 1994.

Malheureusement, mais c'est le lot de la vie quotidienne, 1994 aura été l'année de la disparition prématurée de deux personnes, chères au coeur des Jazeneuillais, actives dans l'animation : Jean-Paul ZYZNIEWSKI, Président en exercice du Jazeneuillais Football Club et Georges GAULT, jardinier bénévole à l'entretien des plantations et des fleurs de la commune. Que leurs familles soient assurées de notre très grande reconnaissance.

Enfin, je voudrais remercier chaleureusement tous les jeunes qui ont eu l'initiative de décorer le bourg avant Noël, lui conférant un air de fête bien sympathique. Bravo à ces jeunes qui perpétuent ainsi l'esprit bénévole de leurs aînés. ■

Rémy VIERFOND



Clin d'oeil à Jazeneuil (ou coup de foudre d'une rullicoise)

Quand la nuit ouvre la porte au petit jour
 Fuyant la poussière de farine et la buée s'échappant du four
 Je m'installe au volant de ma blanche fourgonnette
 Et joyeusement je porte aux Jazeneuillais miches et baguettes
 Quel instant privilégié où l'homme et la nature ensemble s'éveillent
 Un même souffle semble les unir,
 Quand l'ouvrier qui part travailler en voiture
 Voit tout autour de lui, ses vitres de brume se ternir
 Tandis que sur la terre brune montent des vapeurs vers la verdure
 Moi je regarde tout autour de moi la vie s'épanouir.
 Quand brusquement je pile sur la chaussée,
 Après un tournant très accentué,
 Une magnifique nichée de perdrix
 Joyeusement s'avance sans se soucier de mon air surpris et ravi.
 Plus loin à l'entrée d'un petit chemin,
 Débouche sans savoir si j'avais de bons freins
 Compère lapin qui dérange une poule d'eau;
 Laquelle, sans plus tarder dans la mare des Châtres plonge sous les roseaux
 Quand, tout à coup après bien des virages,
 Assise dans mon fauteuil, je découvre le village
 Comme si, cachée dans les nuages une fée tirait le rideau
 Découvrant à mes yeux charmés, un si joli tableau!
 Ah que j'aimerais tant savoir jouer du pinceau!
 L'église, en son milieu, semble déployer ses ailes,
 Pour protéger de son mieux toutes ces chaumières autour d'elle.
 Et là, au pied de la maison du Bon Dieu,
 Je m'arrête et j'apporte avec joie le pain quotidien.
 Dans cette petite boutique où dès la porte l'on ressent la magie des lieux
 La cloche qui teinte à l'entrée, un parfum de fruits et de sucré
 Fermant les yeux je crois retrouver mes jeunes années!
 Mais non je ne rêve pas, là chaque matin m'attendent les lève-tôt,
 Ceux que vous autres, gens de la ville, appelez les aînés ruraux,
 Ce sont des Jazeneuillais, ce sont tous des amis,
 Les quittant à regret, je cours vers ma récréation suprême,
 Franchissant lentement le joli pont fleuri,
 Qui cache à nos yeux le senior brochet et peut être la brème
 Je réponds au joyeux salut du cantonnier bénévole!
 Tandis que par-dessus nos têtes un couple de canard s'envole,
 Pour plonger un peu plus loin sur un lit de nénuphars
 Où se prélassent encore la grande famille canard.
 Tandis que de l'autre côté de la rivière Mme la Vonne
 Le saule pleureur se baigne dans l'écume blanche de la cascade qui chantonne
 Et moi je pense qu'il serait si bon de s'asseoir
 Là, dans cette barque verte, jusqu'à ce soir
 Et loin du bruit, apaiser ma "Fureur de lire".
 Alors qu'il me faut repartir continuer la fureur de vivre
 Seule consolation, je vais retrouver mes amis rullicois
 Et il est toujours bon à nouveau de se sentir chez soi.

A demain Jazeneuil !

Paule Noëlle DRENEAU.

